

N° 70

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986

AVIS

PRESENTE

au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1987,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE.

TOME VI

DEFENSE

SECTION « FORCES TERRESTRES »

Par M. Jacques CHAUMONT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président; Yvon Bourges, Pierre Matraja, Michel d'Aillières, Emile Didier, vice-présidents; Jean Garcia, Jacques Genton, Michel Alloncle, Guy Cabanel, secrétaires; MM. Paul Alduy, Jean-Pierre Bayle, Jean-Luc Bécart, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Michel Caldaguès, Auguste Cazalet, Jean Chamant, Jean-Paul Chambriard, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Claude Estier, Maurice Faure, Louis de la Forest, Gérard Gaud, Philippe de Gaulle, Michel Giraud, Jacques Gollet, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Bastien Leccia, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natoli, Charles Ornano, Paul d'Ornano, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Emile Tricon, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8e législ.) : 363 et annexes, 395 (annexes nos 38 et 39), 398 (tomes VII, IX et XI) et T.A. 43.

Sénat : 66 et 67 (annexes nos 44 et 45) (1986-1987).

Loi de finances. - Armée de terre - Défense nationale - Service national.

SOMMAIRE

	Pages
PREMIERE PARTIE - Les grandes évolutions qui affectent le contexte de notre effort de défense	7
<u>Premier élément majeur</u> : la poursuite des négociations américano-soviétiques.....	7
I - <i>L'accentuation de l'offensive diplomatique soviétique : le plan Gorbatchev du 15 janvier 1986 et les menaces qu'il fait peser sur les fondements de la stratégie occidentale</i>	8
II - La position centrale de l'I.D.S. dans les négociations officielles	10
A - L'I.D.S. et la reprise des négociations américano-soviétiques	11
B - Des positions en apparence irréconciliables sur l'I.D.S.	12
1 ^o) La position soviétique : l'exigence d'un renforcement du Traité de 1972	12
2 ^o) La position américaine : la liberté de recherche, en accord avec une interprétation libérale du Traité de 1972	13
C - Le lien entre l'I.D.S. et les autres volets de la négociation	14
III - Les perspectives d'une réduction des armements stratégiques et intermédiaires : les espoirs et les inquiétudes	15
A Les négociations sur la réduction des armements stratégiques (START).....	16
1 ^o). L'asymétrie des arsenaux en présence	16
a) Les caractéristiques générales des trois composantes des arsenaux stratégiques.....	16
1. La composante terrestre : I.C.B.M.	17
2. La composante navale : S.L.B.M.	17
3. La composante aérienne : bombardiers	17
b) La composition de l'arsenal soviétique : la primauté des missiles au sol...	18
c) La composition de l'arsenal américain : la priorité de la composante sous-marine	18
2 ^o). L'état des négociations : l'application délicate du principe d'une réduction massive	19

	Pages
a) L'antagonisme des positions initiales	19
b) L'amorce d'un premier rapprochement	20
c) Les avancées du sommet de Reykjavik	20
3°). Des perspectives inquiétantes pour le maintien de la stratégie de dissuasion	20
B - Les négociations sur les forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.)	21
1°). L'état des déploiements	22
2°). Les positions respectives à la veille de la rupture des négociations de Genève : "moratoire Andropov" et "option zéro"	22
3°). L'évolution ultérieure des positions : progrès et blocages.....	23
4°). Les avancées du sommet de Reykjavik	24
5°). Les inquiétudes suscitées par certains aspects de la négociation.....	25
a) Les inquiétudes soulevées par l'éventuel succès d'une "option zéro"	25
b) Les risques présentes par l'utilisation des négociations à des fins d'action sur l'opinion.....	26
<u>Deuxième élément majeur</u> : nécessités et vicissitudes de la coopération en matière de production d'armements	27
I - Première considération : le coût croissant des matériels militaires souligne l'intérêt théorique de la coopération en matière de production d'armement	27
A - L'escalade des coûts du matériel militaire	28
1). Un phénomène général, ancien et qui tend à s'accélérer	28
2°). Un phénomène résultant de la course au perfectionnement, et de la réduction des débouchés	28
B - L'insuffisance des solutions strictement nationales, et les avantages théoriques de la coopération	29
1°). L'insuffisance des solutions strictement nationales	29
2°). Les séductions théoriques de la coopération en matière d'armement.....	30
II - Les inconvénients rencontrés lors des précédentes tentatives pratiquées de coopération invitent à la prudence	31
A - Les difficultés de la coopération... ..	32
1°). Les difficultés politiques	32
2°). Les difficultés militaires et techniques	32
3°). Les difficultés économiques et sociales	32
4°). Le problème de gestion	33
B - La prudence nécessaire	33
1°). Les programmes entrepris en coopération par la France.....	33

	Pages
	--
a) La coopération bilatérale avec l'Allemagne.....	33
b) La coopération bilatérale avec le Royaume-Uni.....	34
c) La coopération tripartite	34
d) La coopération multilatérale	34
2°). Les déceptions engendrées par le comportement de la R.F.A.....	34
<u>Troisième élément majeur</u> - La prise de conscience américaine du retard pris en matière d'armes chimiques	35
I - La menace chimique : les efforts soviétiques	36
A - L'U.R.S.S. ne s'interdit le recours aux armes chimiques :	36
1°). Ni en droit international	36
2°). Ni dans sa doctrine militaire	36
3°). Ni, sans doute, dans la pratique	37
B - L'U.R.S.S. s'est dotée des moyens militaires de mener une guerre chimique	37
1°). Une gamme de toxiques unique au monde	37
2°). Des moyens de lancement diversifiés	38
3°). Des unités chimiques spécialisées	38
II - La réaction américaine : la reprise de la production	38
A - La faible capacité de riposte des Etats-Unis.....	39
1°). L'ancienneté des agents toxiques disponibles	39
2°). L'inadaptation des moyens de lancement.....	39
3°). L'absence d'unités spécialisées	39
B - La décision du président Reagan	39
1°). L'objectif : disposer d'un échelon supplémentaire dans la dissuasion graduée	39
2°). Les conditions posées par le Congrès	40
III - La poursuite de l'effort de protection français	40
<u>DEUXIEME PARTIE</u> - Les grandes lignes de la section "Forces terrestres" du budget de la Défense pour 1987	43
<u>Section I</u> - L'armée de terre dans le contexte d'un redressement de l'effort national en faveur de la défense	43

	Pages
A - Le contexte budgétaire : un redressement de l'effort en faveur de la défense, qui privilégie l'avenir	43
1°). La progression de l'enveloppe globale	43
2°). La structure du budget : un titre V supérieur au titre III	44
B - Le contenu financier du projet de budget de l'armée de terre	44
1°). Les crédits de paiement	44
a) Un titre V satisfaisant	45
b) Un titre III contraste	45
2°). Les autorisations de programme	46
Section II - Le titre III de la section forces terrestres : des contraintes de gestion sévères au profit d'une reprise des moyens destinés à l'activité des forces.....	47
A Rémunérations et charges sociales	47
1°). L'évolution des effectifs	48
a) Les effectifs budgétaires de l'armée de terre en 1987.....	48
b) L'effectif des volontaires service long	48
c) Déflations et créations de postes	49
1. La suspension de la déflation des personnels appelés	49
2. L'accentuation de la déflation des personnels d'active	49
3. La réorganisation de l'armée de terre.....	50
2°). Les mesures nouvelles en matière de rémunérations et charges sociales.....	51
B - Le redressement des crédits affectés à l'entraînement de nos forces.....	52
C - La gestion tendue des autres postes du titre III	55
1°). Le poste alimentation	56
2°). Le poste vie courante	56
3°). Le poste dépenses de soutien	56
4°). Le poste entretien des immeubles.....	56
Section III - La forte progression du titre V : la volonté d'assurer les conditions de notre défense future	59
A - Les études et développements	61
B - Les fabrications d'armement	62
1°). Les fabrications d'armement proprement dites	63
2°). Les munitions	64
3°). L'entretien programmé des matériels	66
C - Les infrastructures	66

	Pages
	--
<u>CONCLUSION</u> :	69
1/ les préoccupations du rapporteur relatives	69
- au service national	69
- au concept d'emploi de la F.A.R. et de la grande unité nucléaire tactique	70
2/ Avis favorable à l'approbation du budget 1987	72

PREMIERE PARTIE

Les grandes évolutions qui affectent le contexte de notre effort de défense

Premier événement majeur : la poursuite des négociations américano-soviétiques.

Dans mon rapport pour avis de l'année dernière, j'avais souligné que la reprise des négociations américano-soviétiques de Genève, était l'un des événements majeurs survenus en 1985.

Une année s'est écoulée. Les rencontres préparatoires et les sommets se sont multipliés, et au lendemain de "l'échec", relatif et ambigu de la conférence de Reykjavik, les négociations sur le désarmement sont plus que jamais au premier rang des préoccupations en matière de défense. Aussi apparaît-il opportun de commencer l'examen du contexte stratégique dans lequel se situe notre effort de défense par quelques réflexions sur ces négociations

Analysant l'année dernière les conditions et les premiers résultats de la reprise des négociations sur le désarmement une double conclusion s'était imposée :

- tout d'abord, les pourparlers menés au sein des instances officielles n'avaient pu que confirmer l'écart des positions entre les deux parties.
- cet immobilisme réel des procédures classiques de la négociation diplomatique était, en apparence du moins, contredit par une "diplomatie déclaratoire" s'exprimant sous la forme d'initiatives d'apparence hardie destinées à se ménager la faveur de l'opinion.

La situation a-t-elle évolué ?

La distinction entre une négociation officielle qui n'a débouché pour l'instant sur aucun résultat tangible et une diplomatie déclaratoire à destination des opinions paraît toujours pertinente, même si elle doit être nuancée.

I - L'accentuation de l'offensive diplomatique soviétique : le plan du 15 janvier 1986.

En matière de diplomatie déclaratoire, l'Union Soviétique a accentué tout au long de l'année son "offensive de paix".

Les précédentes déclarations que nous avons évoquées l'an dernier, proposaient une réduction de 25 % puis de 50 % des arsenaux stratégiques. Elles ont été dépassées par le plan général de désarmement proposé par M. Gorbatchev le 15 janvier 1986.

Sans qu'il soit utile de procéder ici à une étude exhaustive, rappelons d'un mot que ce plan prévoit de façon détaillée la suppression complète des arsenaux nucléaires et chimiques en trois étapes.

Dans un premier temps, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis réduiraient chacun de moitié leurs arsenaux stratégiques et conserveraient au maximum 6 000 charges sur les vecteurs restants. Ils renonceraient parallèlement à créer, à tester, et à déployer des armements spatiaux. Dans le même temps, les armements nucléaires en Europe seraient gelés, y compris ceux de la Grande-Bretagne et de la France.

La deuxième étape serait celle de l'élimination de l'ensemble des armes nucléaires tactiques, et de l'interdiction de créer des armes non nucléaires basées sur de nouveaux principes physiques.

La troisième étape, qui commencerait en 1995, au plus tard, verrait la liquidation de tous les armements nucléaires encore existant.

Le plan du 15 janvier 1986 illustre parfaitement l'habileté avec laquelle la diplomatie soviétique récupère les initiatives américaines pour s'efforcer de saper les fondements de la

stratégie occidentale : la dissuasion d'une part, le couplage entre la défense de l'Europe et des Etats-Unis d'autre part.

- Premier point : le plan du 15 janvier tente, en court-circuitant l'I.D.S., de saper le fondement même de la stratégie dissuasive.

Le plan du 15 janvier apparaît de prime abord essentiellement dicté par le souci de faire pièce au discours du 23-mars 1983, dit "de la guerre des étoiles".

Les négociateurs soviétiques tentent d'accréditer l'idée que la suppression de la menace nucléaire, objectif ultime assigné à l'I.D.S. par le président Reagan, pourrait être plus aisément atteint, et à moindre coût, par un processus de désarmement négocié que par le lancement d'un programme défensif ambitieux aux issues incertaines.

Votre rapporteur, qui avait exprimé son inquiétude à l'égard de la présentation du projet américain qui portait une condamnation des fondements de notre stratégie, trouve dans cette contre-offensive soviétique la justification de ses craintes. Est-il besoin de rappeler, en effet, que la suppression des armes nucléaires rendrait éclatant et sans contrepoids le grave déséquilibre des forces classiques de part et d'autre du rideau de fer ? Dans ces conditions, l'Union Soviétique, libérée de la menace nucléaire occidentale, pourrait être tentée de donner libre cours à ses visées expansionnistes.

- Deuxième point : le plan du 15 janvier porte une attention particulièrement poussée aux forces nucléaires stationnées sur le territoire européen et dont l'objet était de rétablir et d'assurer le couplage entre la défense du territoire européen et celle du territoire des Etats-Unis.

Le plan prévoit expressément dans la première partie "l'élaboration et l'application d'une décision de liquidation complète dans la zone européenne des missiles de moyenne portée de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis - balistiques et de croisière - en tant que premier pas vers la libération du continent européen des armes nucléaires". Ces forces nucléaires tactiques seraient éliminées dès la deuxième étape.

Cette "libération du continent européen des armes nucléaires" nous apparaît d'autant plus inquiétante qu'elle

toucherait également les forces nucléaires françaises et britanniques.

Dès la première étape du plan, les Etats-Unis devraient s'engager à ne fournir à leurs alliés aucun missile : dans ces conditions le Royaume-Uni devrait renoncer aux Trident commandés aux U.S.A. et en rester aux engins Poséidon actuels. La France et la Grande-Bretagne devraient d'ailleurs s'engager à ne pas accroître leurs arsenaux nucléaires. Il ne nous serait pas permis de moderniser notre force océanique stratégique par la substitution du M4 au missile M20.

Parallèlement à ces "offensives de paix" à grand spectacle se poursuivent les négociations officielles de Genève. Contrairement au bilan de l'année dernière, un certain nombre de convergences semblent aujourd'hui s'esquisser sans pour autant déboucher sur un accord tangible et contraignant. On peut d'ailleurs s'interroger sur la véritable origine de ces convergences : sont-elles inspirées par la volonté d'aboutir à un accord final, sont-elles motivées pour l'Union Soviétique par le souci de bloquer tout développement de l'I.D.S. ? Les ambiguïtés sont nombreuses. Si les dirigeants politiques des deux superpuissances veulent sans doute écarter les risques de conflit nucléaire et alléger la charge que constitue pour leur économie le développement et l'entretien de vastes arsenaux nucléaires, le poids des lobbies militaires et industriels, l'idée que l'autre partie souffrira plus qu'elle-même sur le plan intérieur du poids des dépenses militaires rendent imprévisible un accord général sur le désarmement.

II - La position centrale de l'I.D.S. dans les négociations officielles.

Qu'elle soit à l'origine de la reprise des négociations américano-soviétiques, ou qu'on lui attribue au contraire le blocage des pourparlers, l'I.D.S. occupe une place centrale dans les relations Est-Ouest.

A). L'I.D.S. et la reprise des négociations américano-soviétiques.

On se souvient que la décision prise par l'O.T.A.N. en 1979 de déployer sur le territoire européen 108 fusées Pershing et 466 missiles de croisière à portée intermédiaire pour faire pièce aux SS20 installés par l'Union Soviétique de l'autre côté du rideau de fer avait provoqué un regain de tension dans les relations Est-Ouest. Après une phase de propagande intense en direction des opinions occidentales, au cours de laquelle chacune des deux parties s'efforçait de paraître sous le jour le plus favorable, l'Union Soviétique, enfin persuadée de la détermination des pays occidentaux, décidait unilatéralement de se retirer des négociations de Genève au mois de novembre 1983. Elle posait comme condition préalable à une reprise des négociations le retrait des fusées et des missiles de croisière américains installés en Europe.

Le lancement de l'Initiative de défense stratégique l'a toutefois contrainte à renouer le dialogue sans avoir obtenu satisfaction sur les conditions dont elle avait indiqué qu'elles constituaient un préalable à toute reprise des pourparlers.

C'est par une lettre au secrétaire d'Etat américain, M. Schultz, que M. Andréï Gromyko, alors ministre des Affaires étrangères, a informé les Etats- Unis en novembre 1984 de l'intention qu'avait l'Union Soviétique de revenir à la table des négociations de Genève qu'elle avait quittée en novembre 1983.

Dès les 7 et 8 janvier 1985, MM. Schultz et Gromyko se sont retrouvés à Genève pour définir la nouvelle structure des négociations.

Celle-ci comporterait trois volets :

- réduction des armements stratégiques offensifs (négociations START - pour Strategic Arms Reduction Talks)
- projets de défense dans l'espace
- négociations sur les Forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.)

Six sessions de négociations, d'une durée moyenne de six à sept semaines, se sont tenues depuis mars 1985. En outre, le Président Reagan et M. Gorbatchev se sont rencontrés deux fois : en novembre 1985 à Genève, et en octobre 1986 à Reykjavik.

Ces rencontres n'ont jusqu'à présent débouché sur aucun accord tangible, et le sommet de Reykjavik, en dépit d'un rapprochement des positions sur les armements stratégiques et les forces nucléaires intermédiaires, n'a pas abouti, en raison de l'incapacité des deux parties à trouver une solution de compromis sur l'I.D.S., et du refus soviétique de disjoindre les trois volets de la négociation.

B). Les positions en apparence irréconciliables sur l'I.D.S.

Alors que les Etats-Unis soutiennent, non sans raison, que l'Initiative de défense stratégique, étant un simple programme de recherche, ne transgresse pas les dispositions du traité A.B.M. de 1972, et ne saurait de ce fait être l'objet de négociations, l'Union Soviétique la considère comme une tentative inacceptable destinée à doter les U.S.A. d'un avantage technologique unilatéral, de nature à rompre l'équilibre stratégique.

1°) - La position soviétique :

L'Union Soviétique décrit l'Initiative de défense stratégique américaine comme une tentative du Président Reagan de doter son pays d'un avantage technologique unilatéral qui menacerait l'équilibre des forces et la paix mondiale.

Passant sous silence les travaux qu'elle mène en ce domaine depuis de nombreuses années sur le site de Sary-Shagan, elle prétend interdire toute recherche et tout essai sur les armements antimissiles, à l'exception toutefois des essais en laboratoires qui ne sont pas vérifiables.

A cette fin, elle réclame une confirmation du traité A.B.M. signé en 1972 pour une durée de 15 à 20 ans qu'elle a par la suite accepté de ramener à 10 ans.

Toutefois, la seule prorogation du traité dans sa rédaction actuelle ne lui apporterait pas des garanties satisfaisantes. Aussi en réclame-t-elle la réactualisation, dans le sens d'un renforcement des contraintes.

Dans sa rédaction présente, l'article 5 du traité de 1972 interdit aux signataires de "développer, de tester ou de déployer des systèmes anti-missiles ou leurs composants basés en mer, dans l'air, l'espace ou à terre dans un mode mobile". Elle autorise toutefois les essais de systèmes basés à terre dans un mode fixe. Ainsi les tirs de missiles effectués par les Américains sur l'atoll de Kwaleinein, dans le cadre de l'I.D.S., sont-ils conformes aux stipulations du traité de 1972, tout comme, d'ailleurs, les essais menés par les Soviétiques à Sary Shagan.

2°) - La position américaine.

Les négociateurs américains insistent en revanche sur le fait que l'Initiative de défense stratégique, n'étant qu'un programme de recherches et non un projet de développement et de mise en place d'un système défensif, est autorisée par le traité de 1972. Toute recherche étant libre, l'I.D.S. ne saurait faire l'objet de négociations.

A s'en tenir aux termes officiels de la directive de sécurité nationale 172, l'objectif assigné au programme d'Initiative de défense stratégique est de déterminer la faisabilité d'un système de défense contre les missiles balistiques qui réunisse les trois conditions suivantes :

- "Être à même de détruire une part significative des moyens de l'agresseur, de manière à rendre au moins très incertain le résultat probable d'une attaque, ou au plus à rendre impossible la destruction d'une fraction importante des cibles visées ;
- "Pouvoir être sinon invulnérable, du moins efficace et apte à remplir sa mission, même en cas d'attaque dirigée contre lui-même et destinée à le neutraliser ;
- "Pouvoir conserver son efficacité et être améliorée à un coût inférieur à celui des contre-mesures mises en oeuvre pour la détruire, la contourner ou la saturer".

L'antagonisme de ces positions a été présenté sous un jour particulièrement dramatisé lors du sommet de Reykjavik. Alors que le Premier secrétaire prétendait que seul un fou aurait pu accepter les propositions américaines, le président Reagan déclarait que l'acceptation des exigences soviétiques aurait tué le projet I.D.S.

L'absence d'accord sur l'I.D.S. a rejailli sur les deux autres volets de la négociation (armements stratégiques et forces nucléaires intermédiaires), du fait de la volonté soviétique d'envisager de façon globale l'ensemble de la plate-forme. Il convient de revenir sur la question du lien entre les trois volets de la négociation, car la position soviétique semble bien avoir évolué sur ce chapitre.

C). Le lien entre les trois volets de la négociation.

Alors que les Etats-Unis ont toujours prôné une indépendance entre les trois volets de la négociation, la position soviétique semble avoir évolué quelque temps avant de revenir au refus initial de tout accord partiel.

A l'origine, l'Union Soviétique paraissait déterminée à subordonner tout progrès dans les négociations sur les armements stratégiques et les forces nucléaires intermédiaires à l'abandon du programme de "guerre des étoiles" par les Etats-Unis.

Toutefois, par la suite, un certain nombre de déclarations ont laissé l'impression que l'Union Soviétique, soucieuse de faire sortir la négociation de l'impasse, assouplissait sa position.

En effet, recevant le 6 février 1986 le sénateur Ted Kennedy, M. Gorbatchev se serait déclaré prêt à dissocier de la négociation sur l'Initiative de défense stratégique le problème des euromissiles, au sujet duquel il estimait que l'on pourrait arriver à un "accord intérimaire".

On pourrait s'interroger sur les motifs qui ont conduit le Premier secrétaire du P.C.U.S. à choisir comme dépositaire de ses intentions diplomatiques un parlementaire célèbre appartenant à l'opposition démocrate.

On pourrait surtout s'interroger sur les intentions véritables de M. Gorbatchev puisque celui-ci est brutalement revenu à sa position initiale de refus de tout accord partiel, lors du sommet de Reykjavik. Cette dernière palinodie lui a-t-elle été imposée par un appareil militaire qui estimait que l'on était allé trop loin dans les propositions de désarmement START et FNI ? Ou l'assouplissement apparent et provisoire des positions soviétiques était-il destiné à favoriser une surenchère de propositions de désarmement stratégique et de dénucléarisation de l'Europe, sans que l'Union Soviétique ait aucune intention de parvenir à un accord ? Comment doit-on interpréter les déclarations du porte-paroles du ministère soviétique des Affaires étrangères, M. Guarrasimov, le 16 octobre à Moscou : "Nous ne pouvons pas diviser l'ensemble que constitue la plateforme débattue en Islande ... Laissons les experts étudier, développer et mettre au point un projet d'accord sur les fusées à moyenne portée, laissons-les faire cela !"

Ne doit-on pas craindre dans ces conditions que l'administration républicaine et en particulier son chef ne se laisse entraîner à formuler des propositions qui remettraient en cause les fondements de la dissuasion, et la volonté américaine de protéger nucléairement l'Europe ?

III - Les perspectives d'une réduction des armements stratégiques et intermédiaires : les espoirs et les inquiétudes.

La course aux armements ne peut que s'avérer dangereuse pour la paix mondiale. Aussi ne doit-on que se réjouir de la reprise des négociations. La France, pour sa part, a toujours souhaité voir les deux superpuissances parvenir à des réductions équilibrées, substantielles et vérifiables des armements stratégiques offensifs.

Si donc la limitation de la course aux armements, voire la réduction des arsenaux apparaît en soi souhaitable, on ne saurait cautionner des propositions qui aboutiraient à remettre en question les fondements de la stratégie occidentale et les conditions de la défense du continent européen. Or l'orientation prise lors des récentes rencontres semble porter en germe cette menace, et nous invite à la plus extrême vigilance, tant dans le

domaine de la réduction des arsenaux stratégiques que dans celui des forces nucléaires intermédiaires.

A). Les négociations sur la réduction des armements stratégiques (START). (1)

Les négociations sur les armements stratégiques constituent le volet le plus ancien des relations américano-soviétiques. Les premiers accords Salt I et Salt II (Strategic Arms Limitation Talks) s'étaient efforcés de maintenir une relative parité entre les arsenaux centraux des deux puissances en imposant des plafonds au développement de leur panoplie nucléaire.

Les négociations en cours se fixent un objectif plus ambitieux puisqu'elles ne s'efforcent pas de limiter la croissance mais plutôt de prévoir la réduction des arsenaux

Les positions, au départ antagonistes, en raison de l'asymétrie des arsenaux ont paru se rapprocher à la conférence de Reykjavik.

1°) - L'asymétrie des arsenaux des deux puissances.

Après un bref rappel de la caractérisation des principales composantes d'un arsenal stratégique, on cernera les priorités définies par chacune des puissances.

a) Les caractéristiques des composantes des arsenaux stratégiques.

Il paraît essentiel, préalablement à toute étude des arsenaux réels des Etats-Unis et de l'Union Soviétique, de rappeler les principales caractéristiques des trois composantes : terrestre, navale et aérienne des arsenaux stratégiques.

(1) (START signifie en effet pour parler de la réduction des armements stratégiques : Strategic arms reduction Talks).

1. La composante terrestre : I.C.B.M. (Inter Continental Balistic Missile).

Ils ont le taux de disponibilité et le pouvoir de pénétration les plus élevés, et la précision la meilleure tandis que leur temps de réponse est très bref et leur temps de vol réduit, de l'ordre de la demi-heure ; en revanche, ils sont parfaitement localisables, donc vulnérables, quand ils sont dans leurs silos. Avec la généralisation de la technique MIRV, un seul missile assaillant peut détruire plusieurs missiles en silos. C'est la raison pour laquelle les premiers ICBM mobiles ont fait leur apparition dans la panoplie soviétique en 1985 (SS.25).

C'est cet ensemble de caractéristiques qui les fait considérer comme déstabilisants puisqu'ils favorisent l'attaque et non la riposte ; ils sont considérés comme des systèmes de frappe en premier par excellence.

2. La composante navale : SLBM (Submarine Launched Balistic Missile).

Ils ont une précision réduite (aucun SLBM en service n'est efficace contre un silo durci et c'est seulement en 1989 avec l'entrée en service du Trident 2 aux Etats-Unis qu'apparaîtra le premier SLBM doté d'une capacité anti-force), un temps de réaction plus important que celui des ICBM, et un taux de disponibilité relativement réduit puisqu'aux indisponibilités propres aux missiles, s'ajoute celle des SNLE ; par contre en l'état actuel de la technique ils sont pratiquement invulnérables lorsque les SNLE sont à la mer. Ils ont de plus un temps de vol court, inférieur à celui des ICBM, et un pouvoir de pénétration aussi grand que celui des ICBM.

Cet ensemble de caractéristiques fait des SLBM des armes de riposte dont l'emploi n'est prévu qu'en dernier recours, après un premier échange nucléaire, face à des objectifs industriels ou démographiques non protégés. En l'état actuel, ils ne pourraient en aucun cas servir une doctrine de frappe en premier.

3. La composante aérienne : armes aéroportées et bombardiers pilotés.

Leur caractéristique essentielle est la flexibilité : les bombardiers en vol peuvent être rappelés à tout instant, ou se

voir affecter de nouveaux objectifs : en dehors des missions, et avant elles, ils peuvent être redéployés ; par contre, ils ont un pouvoir de pénétration réduit (bien qu'il se soit amélioré avec l'entrée en service des missiles de croisière ALCM) et un temps de vol important, ce qui leur enlève en théorie toute possibilité d'effectuer une frappe en premier par surprise.

Cette composante autorise les gesticulations et est donc particulièrement intéressante pour le maniement des crises.

b) La caractérisation de l'arsenal soviétique.

L'essentiel du potentiel soviétique réside dans ses missiles intercontinentaux installés au sol. Ceux-ci constituent en effet 70 % des ogives nucléaires russes.

Les sous-marins nucléaires restent en général à leurs bases qu'ils quitteraient sur ordre en période de crise.

Par sa composition, cet arsenal est surtout adapté à l'offensive. Il est capable d'effectuer contre les moyens adverses une frappe en premier dévastatrice, mais ne peut se permettre le risque d'être attaqué par surprise dans ses silos ou dans ses bases.

La menace potentielle qu'il fait peser sur les Etats-Unis est à l'origine de l'idée de "fenêtre de vulnérabilité". Certains spécialistes américains redoutent en effet qu'en l'attente d'une modernisation des installations américaines, les quelques 800 missiles balistiques intercontinentaux soviétiques ne soient capables de détruire en une frappe massive la quasi totalité des missiles terrestres américains.

c) Les caractéristiques de l'arsenal américain.

Les moyens nucléaires des Etats-Unis sont répartis entre les trois composantes, de façon à rester à l'abri de toute surprise.

La composante navale, la plus difficile à localiser et à atteindre est privilégiée, puisqu'elle regroupe 57 % des ogives américaines.

Les deux autres composantes se répartissent à peu près également le reste des ogives : 22 % pour la composante aérienne, 21 % pour la composante terrestre.

Cet arsenal composé suivant les besoins d'une stratégie résolument défensive, ne saurait en aucun cas être utilisé pour effectuer une frappe en premier réussie : pour détruire les seuls missiles soviétiques au sol, à raison de deux têtes par objectif, les Etats-Unis devraient disposer de plus de 2.300 têtes portées par missiles intercontinentaux.

Cette asymétrie des arsenaux des Etats-Unis et de l'Union Soviétique est une source de difficultés pour les négociations.

2°. L'état des négociations : l'application délicate du principe d'une réduction massive.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont convenus en novembre 1985 de mettre en oeuvre une réduction de 50 % des armes offensives, "appliquée de manière appropriée".

a) L'antagonisme des positions initiales.

Mais les modalités de cette réduction sont envisagées de façon très différente par les deux partenaires :

1. Les Etats-Unis souhaiteraient limiter en priorité les missiles lourds basés à terre, catégorie dans laquelle le rapport des forces en nombre de têtes joue en faveur de l'U.R.S.S., et que les Américains considèrent comme des armements particulièrement déstabilisants.

2. Pour leur part, les Soviétiques ont entendu en premier lieu remettre en cause la définition jusqu'ici agréée (dans le cadre des accords Salt) des armements stratégiques, en incluant dans ces derniers les systèmes avancés américains en Europe et en Asie. Ils sont réticents à admettre des limitations à la liberté de répartition des têtes nucléaires sur les différentes catégories de vecteurs, afin de préserver leur avantage en matière de missiles basés à terre. En revanche, ils proposent d'introduire des restrictions très sévères sur les missiles de croisière à longue portée, catégorie d'armes où l'avance américaine est la plus nette.

b). L'amorce d'un premier rapprochement.

Par la suite, certaines évolutions se sont produites dans les négociations, sans permettre d'aboutir à un rapprochement véritable.

1/ Les Soviétiques avaient proposé de subordonner le progrès des négociations sur la réduction des armements offensifs à une renonciation conjointe de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis à la clause de retrait du traité A.B.M. pour une période de 15 à 20 ans.

2/ Les Etats-Unis ont déclaré voir sur ce point l'indice d'une volonté soviétique de faire progresser les négociations : le président Reagan a parlé, dans son discours de Glassboro du 18 juin 1986, d'un "sérieux effort" de l'U.R.S.S. en ce sens. Les Américains ont annoncé qu'ils prépareraient une réponse sérieuse aux propositions de Moscou.

c). Les avancées du sommet de Reykjavik.

Lors du sommet de Reykjavik, les Etats-Unis et l'Union Soviétique semblent être tombés d'accord sur une solution de compromis prévoyant des coupes de 50 % dans chacun des éléments de la triade stratégique. Cette solution paraît en effet de nature à satisfaire les deux puissances, l'avantage numérique de l'U.R.S.S. en fusées continentales situées au sol équilibrant la suprématie américaine en matière de missiles sous-marins.

Toutefois, ce compromis n'a pu aboutir, dans la mesure où l'Union Soviétique refuse tout accord qui ne réglerait pas la question de l'I.D.S.

3°). Des perspectives inquiétantes pour le maintien de la stratégie de dissuasion.

Se situant dans une perspective à plus long terme, et dans l'espoir de débloquer la négociation, le président Reagan a avancé une proposition qui établit un lien entre l'I.D.S. et le désarmement stratégique : il se déclarait prêt à respecter un "délai de dix ans dans le déploiement de l'initiative de défense stratégique en échange de l'élimination complète de tous les missiles balistiques des arsenaux respectifs des deux nations".

Le président des Etats-Unis ajoutait encore : "Tant que les Etats-Unis et l'Union Soviétique manifesteraient leur bonne foi en détruisant des missiles nucléaires année après année, nous ne déploierions pas l'I.D.S."

Cette proposition américaine, qui reprend à son compte les objectifs du plan Gorbatchev du 15 janvier 1986 d'une élimination complète des armes nucléaires d'ici la fin du siècle, ne peut qu'inspirer l'inquiétude : toute la stratégie occidentale de dissuasion ne repose-t-elle pas précisément sur la possession d'armes nucléaires ? N'est-ce pas précisément la menace d'une escalade à l'échelon stratégique qui dissuade l'adversaire d'entamer une attaque conventionnelle avec des moyens classiques très nettement supérieurs à ceux de l'O.T.A.N. ?

Les négociateurs américains semblent avoir perdu de vue que ce sont précisément les arsenaux nucléaires centraux qui rétablissent "un équilibre dans le déséquilibre", et que leur disparition laisserait face à face des armées conventionnelles où la disproportion des forces en faveur du Pacte de Varsovie est considérable. Est-il besoin de citer le général B.W. Rogers, commandant suprême des forces alliées en Europe et commandant en chef des Forces américaines en Europe, qui rappelle que : "L'actuel dispositif classique de l'O.T.A.N. ne garantit pas à nos pays une dissuasion suffisante contre des actes d'intimidation et d'agression non nucléaires du Pacte de Varsovie. Si elle faisait aujourd'hui l'objet d'une attaque classique, l'O.T.A.N. serait assez rapidement contrainte de recourir à la riposte nucléaire".*?

B - Les négociations sur les Forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.)

Au centre des négociations américano-soviétique au début des années quatre-vingt, les Forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.) avaient paru reléguées au second plan des préoccupations stratégiques avec l'apparition de l'Initiative de défense stratégique américaine.

* revue "Politique étrangère" p. 545 - Année 1986, 2^e trimestre.

Les enjeux qu'elles représentent, pour la défense occidentale et celle de l'Europe en particulier, n'ont toutefois rien perdu de leur importance. Aussi n'est-il peut-être pas inutile de les rappeler.

1°. L'état des déploiements.

Les forces nucléaires intermédiaires sont actuellement constituées :

- du côté soviétique

. de 270 SS.20 déployés en Russie occidentale et porteurs de 810 ogives

. de 126 SS.20 en Sibérie centrale, munis de 378 ogives

. de 45 SS.20 déployés dans le Transbaïkal et dotés de 135 ogives.

- du côté américain

. de 108 fusées Pershing II en Allemagne fédérale

. de 464 missiles de croisière, dont le déploiement, en Italie, en Grande-Bretagne, en Belgique et en R.F.A. ne sera achevé qu'en 1988.

Le déploiement des euromissiles américains, qui poussa l'Union Soviétique à rompre unilatéralement les négociations de Genève, vise un double objectif :

- il tend à rétablir sur le théâtre européen un équilibre menacé par le déploiement unilatéral des SS.20 soviétiques ;

- il permet de rétablir le "couplage" entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis, en instaurant un échelon intermédiaire de riposte, entre les forces classiques américaines stationnées en Europe, et les arsenaux stratégiques situés sur le territoire des U.S.A.

2°. Les positions respectives à la veille de la rupture de Genève : moratoire "Andropov" et "option zéro" du Président Reagan.

Tout au long des pourparlers qui ont précédé la rupture des négociations de Genève, les propositions de retrait soviétiques et américaines se sont succédées.

- dans le "moratoire" qui porte son nom, M. Andropov avait proposé de geler le nombre des SS.20 au niveau atteint en échange de l'abandon par les alliés de leurs projets de déploiement de missiles intermédiaires en Europe. Cette proposition, qui consacrait l'avance prise par les Soviétiques, était évidemment inacceptable.

- le président Reagan y avait répondu par une proposition "d'option zéro". Dans cette option, les Etats-Unis acceptaient de renoncer à tout déploiement américain à condition que l'U.R.S.S. retirât les SS.20 déjà installés et s'engageât à ne pas en installer d'autres. Cette proposition rétablissait certes un certain équilibre européen, mais elle laissait entier le problème du couplage entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis.

Le départ de l'Union Soviétique des négociations de Genève a laissé en l'état ces propositions, jusqu'à ce que le déploiement régulier des Pershing et des missiles de croisière et le lancement de l'I.D.S. n'incitassent les Soviétiques à reprendre le dialogue.

3°). L'évolution des positions depuis la reprise des négociations : progrès et blocages.

L'idée d'un "accord intérimaire" sur les F.N.I. figure dans la déclaration conjointe publiée à l'issue du sommet des 20-21 novembre 1985.

Dans ce domaine, les positions soviétiques et américaines pouvaient sembler s'être rapprochées depuis que l'U.R.S.S. avait accepté dans le plan Gorbatchev du 15 janvier 1986 l'idée d'une "option zéro", limitée aux F.N.I. situées sur le territoire de la seule Europe, à l'exclusion des SS.20 déployés en Asie.

De la même façon, les démarches des deux parties semblaient converger, puisque la proposition américaine du 24 février 1986 qui répondait au plan Gorbatchev reprenait le schéma d'une réduction des F.N.I. sur une base globale de trois phases.

Jusqu'au sommet de Reykjavik toutefois, la conclusion d'un accord continuait de se heurter à cinq obstacles majeurs :

- la définition des systèmes concernés par les réductions.

Claire du côté américain, où elle comprend les Pershing II, les missiles de croisière basés à terre et la totalité des SS.20, elle reste entachée d'une certaine obscurité dans les déclarations soviétiques.

- le sort des SS.20 d'Asie, dont l'U.R.S.S. refuse la réduction, réduisant ainsi singulièrement la portée de son ralliement à "l'option zéro".

- la revendication soviétique d'un gel des forces françaises et britanniques, préalable à la conclusion de tout accord sur les F.N.I. ainsi que leur exigence d'un arrêt des transferts de missiles stratégiques des Etats-Unis à la Grande-Bretagne.

- la question des missiles à courte portée, dont les Etats-Unis demandent la limitation pour éviter le contournement par le bas d'un éventuel accord. L'Union Soviétique propose en revanche de renvoyer cette question à un forum de désarmement conventionnel, qui reste à créer.

- enfin, se pose ici encore le problème des vérifications que réclament les Etats-Unis et que continue de refuser l'Union Soviétique.

4°). Les "avancées" du sommet de Reykjavik.

Le sommet de Reykjavik était toutefois, semble-t-il, sur le point de débloquer cette situation. Le compromis réalisé avant l'échec final apparaît en effet substantiel et important.

Il semble en effet que les partenaires étaient sur le point de s'accorder sur une élimination totale des euromissiles, une limitation des SS.20 installés en Asie, enfin le gel immédiat puis l'ouverture des négociations sur les fusées soviétiques d'une portée inférieure à 1 000 km. Enfin, il semblerait également que l'U.R.S.S. ait, au moins temporairement, renoncé à exiger la prise en compte des forces françaises et britanniques. Ces "avancées" doivent toutefois être appréciées avec prudence pour au moins trois raisons :

1. Aucun accord ne semble susceptible d'intervenir tant que les Soviétiques lieront la question des F.N.I. à l'obtention d'un accord sur l'I.D.S.

. Les négociateurs soviétiques sont passés maîtres dans l'art d'enrober d'un flou séduisant leurs propositions, de telle sorte qu'il est difficile de cerner les contours véritables de leurs propositions, et la sincérité de leurs offres.

3. Les "avancées" de Reykjavik ne peuvent être de ce fait considérées comme des acquis définitifs, l'Union Soviétique ayant montré, à l'occasion précisément du lien entre le volet I.D.S. et les autres volets de la négociation, qu'elle pouvait revenir sur ce qu'elle avait naguère paru accorder.

5°). Les inquiétudes devant certains aspects de la négociation F.N.I.

Les négociations sur les F.N.I. ne sont, de ce fait, pas sans inspirer certaines inquiétudes, qui ont trait aux possibilités mêmes d'accord, ainsi qu'au processus des négociation.

a). Les inquiétudes soulevées par l'éventuel succès d'une "option zéro".

Le succès éventuel d'une option zéro attire deux remarques :

- le retrait des euromissiles américains et soviétiques ne garantirait pas le retour à un équilibre sur le théâtre européen. Même si un éventuel accord comportait des dispositions satisfaisantes sur les SS.20 d'Asie et les missiles soviétiques à très courte portée, il laisserait sans contrepartie la supériorité acquise par les forces du Pacte de Varsovie en matière d'armes classiques et chimiques.

- la suppression des fusées américaines ferait sauter un maillon essentiel du couplage entre la défense des Etats-Unis et celle de l'Europe. Celles-ci assurent en effet une continuité entre les forces américaines classiques en Europe et les arsenaux stratégiques situés en territoire américain.

Ces inconvénients demeurent toutefois très hypothétiques dans la mesure où le succès d'un accord sur les F.N.I. est lié par

les Soviétiques à l'élaboration apparemment très compromise, d'un compromis sur l'I.D.S.

Mais si les risques présentés par un accord intérimaire restent hypothétiques, ceux que présente l'utilisation même des négociations pour agir sur les opinions sont beaucoup plus réels.

b). Les risques présentés par l'utilisation des négociations à des fins d'actions sur l'opinion.

Cela peut en effet s'interroger sur la réalité de la volonté soviétique d'arriver à un compromis sur les F.N.I., après le rétablissement du lien entre ce volet des négociations et l'I.D.S. La poursuite des négociations, évoquée plus haut par M. Guarassimov, vise-t-elle à préparer le terrain dans l'hypothèse d'un accord sur l'I.D.S. ? Ou s'agit-il d'une surenchère de propositions, d'autant plus généreuses qu'elles sont peu susceptibles d'aboutir, avec pour unique objectif de tenter de raviver les pressions pacifistes, si vivaces au début des années quatre-vingt. N'y a-t-il donc pas quelque risque au regard des opinions publiques européennes à évoquer des propositions de retrait des F.N.I. aux séductions trompeuses ?

0

00

Au terme de ce long développement, votre rapporteur aimerait résumer ses impressions autour de trois remarques :

- Première remarque : il est dans l'intérêt de la paix mondiale de parvenir à un accord sur la réduction des armements, à condition qu'il soit équilibré et progressif.

- Deuxième remarque : il serait dangereux que les négociateurs américains, entraînés par la surenchère des propositions, envisagent des plans de désarmement qui remettraient en cause le fondement de la dissuasion nucléaire, le couplage Europe/Amérique, l'équilibre régional des forces en Europe.

- Troisième remarque : la poursuite de la négociation pour la négociation alors que toute issue serait bloquée par un désaccord irréductible sur l'I.D.S., ne pourrait que favoriser le

lancement de nouvelles campagnes soviétiques en direction des couches de l'opinion occidentale les plus sensibles aux arguments pacifistes.

Deuxième élément majeur : Nécessités et vicissitudes de la coopération en matière de production d'armements.

Tout au long de ces dernières années, le coût croissant des matériels militaires et l'exiguïté des marchés intérieurs ont fait apparaître les avantages théoriques présentés par une coopération interalliée en matière de production d'armement. Parallèlement, les difficultés éprouvées et les échecs souvent cuisants rencontrés dans ce domaine ont invité les Etats à n'envisager la co- production de matériels militaires qu'avec la plus grande circonspection.

I - Le coût croissant des matériels militaires souligne l'intérêt théorique de la coopération en matière de production d'armement.

L'augmentation constante des coûts de production du matériel militaire souligne l'insuffisance croissante des moyens nationaux et plaide en faveur de la coopération interalliée.

A). L'escalade des coûts du matériel militaire.

L'escalade des coûts du matériel militaire est un phénomène général qui tire son origine du désir de disposer d'armements toujours plus perfectionnés.

1°). La hausse des coûts du matériel militaire est un phénomène général, ancien, et qui tend à s'accélérer.

Il est très difficile d'évaluer avec précision le rythme de la hausse des prix du matériel militaire. Certains experts se rangent à l'idée que celle-ci se multiplierait par dix tous les cinq ans.

A titre d'exemple, on peut rappeler qu'un Mirage 2000 coûte à peu près deux fois plus cher qu'un Mirage M1, mais revient deux fois moins cher que le futur avion Rafale.

Cette poussée des coûts atteint toutes les armes, à des degrés divers. Elle est certes plus forte pour les armements nucléaires, qui nécessitent un haut degré de perfectionnement technologique. Elle touche l'aviation, et également la marine, où le coût de l'appareillage électronique embarqué occupe désormais une place prépondérante dans la charge financière totale. Les matériels de l'armée de terre sont également touchés, quoique dans une moindre mesure.

Ce phénomène est également ressenti par toutes les nations, quel que soit le système économique auquel elles appartiennent.

2°). Cette hausse des coûts résulte de la course au perfectionnement que se livrent les nations, ainsi que de la réduction des débouchés.

Face au perfectionnement régulier des armements adverses, les armées doivent constamment renouveler et moderniser leur arsenal.

La France ne peut se retirer de cette course pour une double raison :

- face à un adversaire potentiel très supérieur en effectifs, et qui renouvelle régulièrement sa panoplie, la France doit conserver des matériels performants tant pour les armements classiques destinés à montrer sa détermination, que pour les armes nucléaires dont la crédibilité constitue le fondement de sa doctrine dissuasive et de sa sécurité.

- elle doit également rester de plain-pied avec un allié qui privilégie la qualité et s'oriente de plus en plus vers des armes dites intelligentes, intégrant des technologies de pointe.

Il y va, là encore, de notre crédibilité, mais également de la conservation de nos marchés extérieurs face à une concurrence renforcée en matière de vente d'armements.

La hausse du coût des armements provient également de la réduction des débouchés. Si la France ne peut plus exporter au même rythme que durant les deux précédentes décennies, elle risque de souffrir du surdimensionnement de son industrie d'armement, en particulier pour les matériels de l'Armée de terre.

B - L'insuffisance des solutions strictement nationales, et les avantages théorique de la coopération.

Le refus de reconnaître l'insuffisance de solutions strictement nationales conduit souvent à des solutions peu satisfaisantes qui soulignent, par contraste, les avantages théoriques d'une répartition interalliée des tâches.

1°). L'insuffisance des solutions strictement nationales.

L'examen de l'exécution des lois de programmation militaire fournit l'illustration de l'insuffisance des solutions strictement nationales.

Celles-ci comportent généralement au départ un contenu physique convenable : les principaux programmes d'armements à lancer ou à fabriquer dans les cinq années de la loi. Elles prévoient également des moyens financiers, calculés en fonction des coûts et du prix du moment.

Très vite la hausse des prix, à laquelle s'ajoute l'inflation propre aux matériels militaires, provoque de nombreux dépassements. Les moyens financiers prévus à l'origine s'avèrent insuffisants. On en est donc réduit à des solutions bâtarde :

- soit étaler les programmes. Une telle méthode, utilisée lors de l'avant-dernière loi de programmation, ne peut qu'accumuler les retards.
- soit renoncer à certains programmes en cours de route. Mais les travaux d'études, voire les premiers développements engagés, représentent une perte de crédits.
- soit, encore, réduire les séries : ce qui provoque des pertes et des déséconomies d'échelles, et donc une hausse des prix à l'unité.

Face à ces inconvénients, la coopération interalliée semble apporter, en théorie, des avantages séduisants.

2°). Les séductions théoriques de la coopération en matière d'armement.

La coopération en matière de production d'armement présenterait les avantages habituels que prête la théorie économique à la division internationale du travail.

La spécialisation de chacun des partenaires dans le domaine où il s'est acquis une supériorité reconnue permettrait d'améliorer la qualité de la production.

L'abandon des productions où il se montre peu performant lui éviterait également de disperser ses efforts. A cette amélioration de l'offre, et de la production, s'ajouteraient les effets favorables d'un élargissement du marché et de la demande.

Chacun des partenaires de la coopération, produisant le matériel dans lequel il s'est spécialisé, non pour ses seuls besoins, mais pour ceux des autres armées nationales, allongerait de ce fait ses séries et réduirait de façon appréciable les coûts unitaires.

Pour toutes ces raisons, les différents pays européens de l'Alliance atlantique se sont engagés à trouver d'ici le mois de février sept programmes de recherche et de développement militaires à mener de façon conjointe avec le département de la défense américain. Ils devraient ensuite passer des contrats avec des compagnies spécifiques.

Les programmes d'armement choisis pour faire l'objet d'une réalisation commune comprennent un canon de 155 mm à munition guidée, une famille de bombes et de missiles auto-guidés tirés d'un avion, enfin un système d'identification aérienne à l'échelle de l'Alliance atlantique.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont manifesté l'intention de participer à ces sept projets ; le Canada et l'Italie se joindraient à six d'entre eux ; enfin l'Espagne, les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale participeraient à cinq de ces projets.

II - Les inconvénients rencontrés lors des précédentes tentatives pratiques de coopération.

Toutefois, l'appréciation que l'on peut faire des avantages de la coopération en matière de production d'armement militaire doit être très fortement nuancée par les inconvénients très réels auxquels se sont heurtées les tentatives les plus récentes. Face aux difficultés rencontrées, la prudence semble donc s'imposer.

A - Les difficultés de la coopération.

Ces difficultés sont de quatre types :

1°). Les difficultés politiques.

La coopération en matière de production d'armes a pour corollaire une dépendance mutuelle des partenaires associés. Aussi va-t-elle à l'encontre des exigences de l'indépendance nationale, particulièrement fortes lorsque l'on touche aux problèmes de défense, en particulier pour notre pays.

2°). Les difficultés militaires et techniques.

Il s'y ajoute un certain nombre de difficultés d'ordre technique et militaire. Quoique appelés à se défendre sur un théâtre en grande partie commun, le théâtre centre Europe, les différentes armées des pays du Traité de l'Atlantique Nord ont des conceptions différentes de leurs besoins opérationnels.

Aussi la définition des caractéristiques d'un projet de char, d'avion de combat, ou d'hélicoptère commun résulte-t-elle - à supposer qu'elle aboutisse - de compromis longs, laborieux, et qui risquent de ne satisfaire entièrement aucune des parties prenantes.

3°). Les difficultés économiques et sociales.

Ces difficultés techniques sont encore aggravées par des considérations économiques et sociales.

Les commandes que reçoivent les industries d'armement de chacune des nations considérées sont sources d'emplois et de ressources financières. Une nouvelle redistribution des tâches, sur une échelle transnationale, représente un coût social, industriel et économique certain. Aussi les partenaires d'un projet de réalisation en coopération sont-ils particulièrement attentifs à l'équilibrage des tâches. Dans la répartition de celles-ci, ces considérations d'équilibre économique l'emportent souvent sur les simples considérations d'efficacité technique.

4°. Le problème de gestion.

La réunion de toutes ces raisons - difficultés des compromis, longueur des arbitrages, critères de répartition des tâches - expliquent que contrairement aux prévisions de la théorie économique, les projets d'armements en coopération présentent des coûts et des délais de réalisation supérieurs aux projets nationaux.

B - La prudence reste de règle en matière de coproduction.

La conjonction des différents enjeux, politiques, militaires, économiques et sociaux invite de ce fait les nations à n'avancer qu'avec prudence dans la voie de la coproduction d'armements.

1°. La France a entrepris différents programmes en coopération bilatérale ou multilatérale.

a). En coopération bilatérale, l'Allemagne fédérale et la France, qui réalisent les programmes Transall, Hot, Milan, Roland et Alphajet, lancés dans les années soixante-dix, ont signé le 29 mai 1984 un accord bilatéral sur le développement d'un hélicoptère de base commun.

Devant répondre à des exigences différentes, celui-ci sera réalisé en trois versions :

- pour l'armée de terre allemande : une version anti-char avec les missiles anti-chars Hot,

- pour l'armée de terre française : une version appui protection et une version anti-char avec les missiles anti-chars de 3ème génération.

On peut déplorer que certaines difficultés relatives aux coûts et au calendrier aient conduit à réouvrir la discussion sur la définition du programme.

Les deux pays ont également mené à son terme le développement d'un moyen d'amélioration de la traficabilité des sols.

b). Avec le Royaume-Uni, la coopération bilatérale se ralentit après la réalisation des grands programmes lancés dans les années soixante (missile Martel, hélicoptères Gazelle, Lynx et Puma ; avion Jaguar). On notera tout au plus le développement en commun du moteur d'hélicoptère RTM 322 entre Turbomeca et Rolls-Royce.

c). En coopération tripartite, la France, la R.F.A. et le Royaume-Uni ont signé un accord intergouvernemental le 16 février 1983 pour la phase de définition des futurs missiles antichars de moyenne portée - successeurs du Milan - et longue portée - successeurs du Hot - La phase de définition s'achèvera fin 1986 et un accord pour la phase de développement est en cours de préparation.

L'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique et la Grèce ont décidé de s'associer à ce programme ; des discussions sont actuellement en cours pour définir les conditions de cette participation.

d). En coopération multipartite, la France, les Etats-Unis, la R.F.A. et l'Italie ont signé fin 1985 un accord sur la production d'un système de lance-roquettes multiples M.L.R.S.

Pour les missiles sol-air moyenne portée futurs, les discussions, commencées dans un cadre bilatéral franco-allemand, se sont actuellement étendues au Royaume-Uni, à l'Italie, aux Pays-Bas, à la Norvège, à la Belgique, à l'Espagne.

2°). Il ressort de l'examen des principaux projets évoqués plus haut que la coopération franco-allemande constitue le noyau dur de la coopération interalliée en matière de production d'armement. Il ne semble pas cependant que dans cette coopération, la bonne volonté ait été également partagée. On peut déplorer que la France, qui a multiplié depuis plusieurs années les gestes politiques en faveur de l'Allemagne - constitution de la F.A.R., manoeuvres franco-allemandes d'une envergure inaccoutumée, déclaration réitérées sur la définition

extensive de nos intérêts vitaux - n'ait pas obtenu en contrepartie de plus grandes satisfactions dans la négociation des programmes de coopération.

Était-il opportun dans ces conditions de multiplier des concessions politiques, qui pourraient à la longue altérer notre doctrine stratégique ? Ne serait-il pas sage de marquer une pause dans les manifestations de solidarité avec la R.F.A. et de subordonner tout nouveau pas en avant de notre part à des résultats concrets dans le domaine de la coopération militaire. Il serait paradoxal que plus les Américains se détachent de l'Europe, plus ils concluent de ventes d'armes et d'accords de coopération avec la R.F.A. et que plus la France accepte d'intégrer la défense de la R.F.A. dans ses concepts, moins elle obtienne de satisfactions dans le domaine de la coopération militaire.

Troisième événement majeur : La prise de conscience américaine du retard pris en matière d'armes chimiques.

Votre rapporteur avait ~~se~~ ~~signé~~ dans un de ses précédents rapports pour avis, paru en 1981, l'importance que l'on devait attacher à la menace chimique dans l'organisation de notre défense.

Au terme de l'étude qu'il avait alors menée, il avait reconnu que l'Armée de terre s'était lancée dans un très réel effort de sensibilisation et d'équipement. Il avait toutefois conclu que compte tenu de la réalité de la menace chimique, il apparaissait urgent de rechercher les réactions appropriées à ce nouveau défi.

La décision prise par le président Reagan, puis acceptée par le Congrès et par les pays membres de l'O.T.A.N. de fabriquer de nouvelles armes chimiques binaires, souligne l'actualité de cette question.

A - La menace chimique : les efforts soviétiques.

1°. L'U.R.S.S. ne s'interdit pas le recours aux armes chimiques.

a). Ni en droit international.

Quoique l'Union Soviétique ait signé le 15 avril 1928 le Protocole de Genève interdisant l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants ou toxiques, elle se réserve toutefois le droit de riposter par des armes chimiques à une agression menée par ces moyens. Les négociations bilatérales qu'elle avait engagées avec les Etats-Unis en 1976 sur l'interdiction générale de ces armes, sont bloquées depuis 1980. En revanche Moscou participe à Genève, dans le cadre de la Conférence du désarmement, aux négociations multilatérales sur "l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et leur destruction".

b). Ni dans sa doctrine militaire.

L'utilisation probable de l'arme chimique par les Soviétiques dans le cadre d'un affrontement sur le territoire européen s'inscrit dans la doctrine d'emploi de leurs forces comme dans l'arsenal dont elles disposent, dans l'organisation et l'équipement des unités, enfin dans l'entraînement auquel elles se soumettent.

L'utilisation de l'arme chimique a pour but, dans cette perspective, d'infliger des pertes humaines, ou, à tout le moins, de gêner la manoeuvre de l'adversaire en le forçant à revêtir des vêtements de protection.

La guerre chimique n'obtient toutefois sa pleine efficacité que de l'utilisation par surprise. Aussi ne peut-on exclure que, contrairement aux engagements internationaux qu'elle a librement contractés, l'Union Soviétique ne recoure à un emploi en premier de l'arme chimique afin d'obtenir la paralysie des forces adverses.

c). Ni, sans doute, dans la pratique.

Ces soupçons ne peuvent être que corroborés par les indices nombreux et concordants qui indiquent que l'Union Soviétique aurait employé des armes chimiques, directement ou par l'intermédiaire de ses alliés, au Cambodge, au Laos, et plus récemment en Afghanistan. Rappelons à ce propos qu'un groupe d'experts de l'O.N.U. a conclu en décembre 1982 devant la 37^e session de l'Assemblée générale, à des "indices sérieux d'emploi possible de substances chimiques ou toxiques". Il s'agit là, on s'en doute, d'une litote...

2°). L'Union Soviétique s'est dotée des moyens militaires de mener une guerre chimique.

Elle dispose en effet :

a). d'une gamme de toxiques unique au monde en constante amélioration.

Les Soviétiques semblent en effet disposer de toute la gamme des toxiques connus à ce jour, et en particulier des vésicants, irritants, incapacitants, asphyxiants, ainsi que de ceux qui s'attaquent au sang ou au système nerveux. Les stocks de produits dont ils disposent atteindraient les 400 000 tonnes, et leur production annuelle avoisinerait les 30 000 tonnes.

L'orientation des études qu'ils mènent montre qu'ils cherchent à diversifier leur armement chimique offensif avec, comme critère essentiel, celui de déjouer les moyens de défense occidentaux.

A ce titre, on peut citer les mélanges de produits dont l'un rend insupportable le port du masque à gaz ou du vêtement de protection, alors que l'autre a un effet mortel ; ou encore les produits organo-fluorés que n'arrêtent pas les cartouches du masque à gaz ; sans oublier les toxiques indétectables, ou ceux contre les effets desquels les prophylaxies et thérapeutiques actuelles sont impuissantes.

b). de moyens de lancement diversifiés.

Ces toxiques peuvent être mis en oeuvre par un grand nombre de moyens : mortiers, artillerie classique, lance-roquettes multiples, missiles tactiques sol-sol, mines, aéronefs pour les bombes et les épandages, navires ...

Par rapport aux dotations initiales totales, les munitions chimiques représenteraient 3 à 5 % pour l'artillerie classique et les mortiers, 30 % pour les lance-roquettes multiples et les missiles tactiques sol-sol, 50 % pour les bombes.

c). d'unités chimiques spécialisées.

Les forces soviétiques comprennent des unités chimiques dont les effectifs se monteraient à quelque 70 000 ou 100 000 spécialistes. Ces forces, dotées d'un équipement complet de protection et de décontamination, sont particulièrement aptes à la guerre chimique. Elles s'y préparent en effet grâce à un entraînement intensif qui vise à la fois à se préserver des effets des agents chimiques et à les mettre en oeuvre ou à en exploiter les effets.

B - La réaction américaine : la reprise de la production.

Les Etats-Unis sont signataires du protocole de Genève du 17 juin 1925, mais se réservent le droit d'utiliser l'arme chimique contre un agresseur qui y aurait eu lui-même recours.

Les Etats-Unis avaient volontairement interrompu toute production d'armes chimiques en 1969, et ce n'est qu'en 1985 que le président Reagan, après trois années de plaidoyer, a obtenu du Congrès l'autorisation de reprendre, sous certaines conditions, cette production.

1°). La faible capacité de riposte chimique des Etats-Unis tient :

a). à l'ancienneté des agents toxiques disponibles.

Les armes chimiques américaines actuellement disponibles sont anciennes, et comprennent environ 30 000 tonnes de produits toxiques.

b). à leur inadaptation aux nouveaux moyens de lancement.

Ces munitions sont, pour une grande part, inutilisables avec les moyens de lancement actuellement en usage : réservoirs non adaptés aux avions modernes, obus non susceptibles d'être tirés avec des canons actuels.

c). à l'absence d'unités spécialisées.

Allant de pair avec l'interdiction financière de produire des agents chimiques, il n'existe aucune unité spécifique chargée de la mise en oeuvre d'armes toxiques.

2°). La reprise de la production décidée par le président Reagan.

a). L'objectif : disposer d'un échelon supplémentaire dans la dissuasion graduée.

Pour expliquer la nécessité de la reprise de la fabrication d'armes chimiques, les Etats-Unis se réfèrent à la doctrine de l'O.T.A.N. Ils évoquent la nécessité d'être en mesure d'apporter une riposte appropriée à une première attaque chimique soviétique, sans pour autant recourir à l'utilisation immédiate de l'arme nucléaire qui provoquerait une escalade défensive. Dans cette hypothèse, ils font valoir qu'un arsenal chimique allié permettrait donc de retarder l'emploi éventuel d'armes nucléaires.

On peut ajouter à cet argument que, dans le cas d'un éventuel succès d'une "option zéro" et d'un retrait de la totalité des missiles nucléaires à portée intermédiaire américains et soviétiques du territoire européen, l'existence d'une capacité

chimique américaine permettrait d'équilibrer en partie la menace chimique soviétique. Cela supposerait toutefois que ces armes américaines soient déployées sur le territoire européen, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et soulèverait bien certainement de graves difficultés politiques.

b). Les conditions posées par le Congrès.

Le Congrès a accepté, le 13 décembre 1985, la fabrication de nouvelles armes chimiques binaires. Celle-ci sont formées de deux éléments, non dangereux pris isolément, et qui ne constituent l'agent toxique que par leur réunion, après le départ de l'obus ou du missile, ou le largage de la bombe.

Après avoir voté 140 millions de dollars à l'Armée de terre pour la mise en place des moyens de production des nouvelles armes, le Congrès a toutefois posé trois conditions :

- les nouvelles armes devront remplacer les anciennes ; en particulier, celles qui se trouvent en Allemagne fédérale devront être retirées d'ici 1992 ;

- les pays membres de l'O.T.A.N. devront donner leur accord à cette production d'armes binaires avant qu'elle ne débute ;

- aucune dépense n'est autorisée avant le 1er octobre 1986.

Les pays membres de l'O.T.A.N. ont accepté, le 22 mai 1986, la production des armes chimiques américaines. Mais celles-ci ne seront pas stockées en Europe et resteront placées sous la responsabilité américaine. En cas de crise, il faudrait une consultation au niveau politique le plus élevé pour autoriser leur déploiement en Europe.

C - La poursuite de l'effort de protection français.

Dans son rapport de 1981, votre rapporteur avait souligné la grave menace que faisait peser sur la France l'absence d'armes chimiques. Il avait également tenu à indiquer combien

il avait été impressionné par la prise de conscience de la menace chimique qu'il avait trouvée auprès de l'Etat-Major, et dans les unités qu'il avait pu visiter. Il avait également décrit les principales dispositions prises par la Directive de mars 1979, qui considère la défense N.B.C. comme faisant partie intégrante de la manoeuvre.

Sans revenir sur le détail des mesures prises par l'Armée de terre pour se préparer au combat en atmosphère contaminée, qu'il suffise d'en rapporter les éléments les plus récents.

Pour la doctrine de défense N.B.C. de l'armée de terre, la période 1980-1986 est une période de transition caractérisée par le début de mise en place de nouveaux matériels plus performants permettant la poursuite du combat en atmosphère contaminée, alors que les équipements précédents ne permettaient d'envisager que la survie.

Ainsi pour la protection individuelle, le survêtement de protection à port permanent (S3P) qui apporte une protection totale pour 24 heures devrait progressivement remplacer d'ici 1987 la tenue modèle 63 précédemment en service qui ne permet qu'une protection relative pendant six heures.

Pour la détection, l'armée de terre dispose déjà de la totalité des dotations prévues pour le détecteur de contrôle simplifié qui permet un contrôle d'atmosphère aux plus petits échelons. Le détecteur d'alerte local des agents chimiques, qui permet une détection d'alerte fiable et permanente des neurotoxiques sort de chaîne depuis 1984, et réalise progressivement un objectif de dotation.

D'ici à 1990, on peut, semble-t-il, raisonnablement envisager la mise au point des matériels qui manquent encore pour constituer une panoplie tout à fait complète et cohérente : détecteurs à distance d'agents chimiques, détecteurs de contrôle de contamination liquide, appareils de décontamination.

Pour en rester à la loi de finances pour 1987, 100 millions de francs d'autorisations de programme sur le chapitre 53-71, article 83, et 20 millions de francs d'autorisations de programme sur le chapitre 53.41, article 10, permettront de poursuivre un effort qui portera essentiellement sur les détecteurs d'alerte locale, les tenues de protection S3P, les gants et l'industrialisation du nouveau masque.

Cet effort d'équipement, satisfaisant dans son ensemble, devrait toutefois s'accompagner d'un effort de réflexion sur les

réponses possibles et adaptées à apporter à une agression chimique.

Interrogé sur ce sujet chaque année par votre rapporteur, M. Charles Hernu n'avait jamais apporté de réponse claire à nos inquiétudes. Cependant à l'occasion d'une émission télévisée "La guerre en face" du jeudi 18 avril 1985, il avait indiqué qu'il n'excluait pas de répondre à une attaque chimique par une frappe nucléaire.

La loi de programmation militaire présentée par le Gouvernement et avalisée par le Président de la République contient la disposition suivante : "En revanche on ne peut que constater l'existence d'armes chimiques abondantes et diversifiées utilisables par un agresseur éventuel en dépit des traités internationaux en vigueur. La France ne saurait renoncer définitivement à des catégories d'armement que d'autres nations estiment avoir le droit de posséder, ni accepter de voir ses forces de défense paralysées par cet agresseur si celui-ci prenait l'initiative d'utiliser ses armes chimiques. Elle devra donc disposer d'une capacité dissuasive appropriée."

Cette formulation n'est pas dépourvue d'ambiguïté. Le Gouvernement entend-il fabriquer des armes chimiques et en doter les unités ? Si telle est bien son intention, quelles seront les conditions de l'emploi de ces armes ? A quelle échelle de la chaîne hiérarchique serait prise la décision d'emploi ? Envisage-t-on d'en équiper certaines ogives jusque-là dotées de charges nucléaires ?

Y aura-t-il un commandement particulier comme en Union Soviétique ou une grande décentralisation ?

Autant de questions qui nécessitent une réponse claire - à moins que le texte de la loi de programmation indique plus une intention, une éventualité qu'une décision ferme.

Les espoirs que l'on peut conserver de voir la Conférence de Genève déboucher sur un accord d'interdiction des armes chimiques pourraient justifier une grande prudence dans l'approche de ce problème. Votre rapporteur pense pour sa part qu'en affichant très clairement sa volonté de se doter d'armes chimiques en l'absence de tout accord international, le Gouvernement ne pourrait qu'accélérer le cours de négociations qui, au début de l'année, semblaient susceptibles d'aboutir et dont on a le sentiment qu'elles s'enlisent. En tout état de cause, la France ne peut accepter plus longtemps de se trouver devant une menace à laquelle elle ne pourrait répondre.

DEUXIEME PARTIE

Les grandes lignes de la section "Forces terrestres" du budget de la Défense pour 1987.

Section I - L'Armée de Terre dans le contexte d'un redressement de l'effort national en faveur de la défense.

L'armée de terre bénéficie en 1987 du redressement de l'effort consenti en faveur de la défense.

A - Le contexte budgétaire : un redressement de l'effort en faveur de la défense qui privilégie l'avenir.

1°). La progression de l'enveloppe globale.

Votre rapporteur avait déploré dans ses derniers avis budgétaires ce qu'il considérait comme un "mol abandon de notre effort de défense", et qui se traduisait par une régression constante depuis 1983 de la part du budget de la défense dans le P.I.B.M.

1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
3,87	3,88	3,92	3,85	3,80	3,72	3,78

Aussi ne peut-il que se réjouir de voir cette fâcheuse tendance se renverser avec le projet de budget pour 1987 qui remonte à 3,78 % du P.I.B.M.

Celui-ci s'élève à 169,2 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 6,90 % en francs constants par rapport à 1986.

Si l'on prend en compte les crédits de pension de retraite qui, depuis 1977, ne sont plus imputés au budget des charges communes, le montant global du budget de la défense s'établit alors à 206,749 milliards de francs, en progression de 5,88 % par rapport à 1986.

2°). La structure du budget.

Participant toutefois à l'effort de rigueur générale, le projet de budget freine les dépenses ordinaires pour mieux privilégier les dépenses en capital. Ainsi, pour la première fois depuis 1968, les investissements du titre V (85,8 milliards de francs) dépasseront-ils les crédits de fonctionnement du titre III.

Les autorisations de programme s'élèvent pour leur part à 102,2 milliards de francs - sans compter les 2 962 millions de francs non consommés en 1986 et qui seront débloqués au 1^{er} Janvier 1987-, ce qui représente une progression de 20 % par rapport à 1986, après une stagnation de trois années consécutives.

B - Le contenu financier du projet de budget de l'armée de terre.

La section forces terrestres participe à la progression d'ensemble du budget de la défense. Aussi sa proportion dans l'ensemble des crédits militaires demeure-t-elle à peu près constante, quoique en très légère régression : elle passe de 26,77 % à 26,67 %.

1°). Les crédits de paiement.

Titres III et V confondus, les crédits de paiement de la section forces terrestres s'élèvent à 45 130,6 millions de francs,

ce qui correspond à une croissance de 6,5 % en francs courants par rapport à 1986.

Mais alors que les crédits du titre III reconduisent sensiblement le budget de 1986 en volume - 24 220 millions de francs, soit une hausse de 1,6 % - les crédits du titre V connaissent une progression sensible de 12,8 % qui les porte à 20 910 millions de francs.

a). Le titre V est donc satisfaisant à plus d'un point de vue. Il permet d'honorer les engagements antérieurs et se traduit par :

- un effort maintenu sur les études de développement
- une relance importante des fabrications d'armement

b) Le titre III est, en contrepartie, plus contrasté.

Il comporte des améliorations significatives :

- retour à un taux d'activité de 50 jours avec matériel organique ce qui met fin dans ce domaine de l'entraînement et de la vie des unités à une dégradation continue de 1983 à 1985.
- arrêt de la déflation en personnels appelés et rétablissement des postes supprimés en 1986. Ces améliorations ne sont toutefois possibles qu'au prix de sacrifices sévères :
- déflation en personnels d'active quatre fois supérieure au volume prévu au plan de déflation 1987
- budget très tendu en matière de vie courante, de soutien général des forces et surtout d'entretien immobilier.

Enfin, le titre III est placé sous une double hypothèque :

- il présuppose une évolution favorable du prix des produits pétroliers dont seul le maintien au voisinage des taux de 1986 permettra l'amélioration des activités sans augmentation du nominal de crédits. Une inversion de tendance remettrait en cause l'économie générale du budget.
- l'importance des déficits constatés en 1986 et dans le courant des années précédentes, en raison du surcoût imputable aux actions extérieures, nécessite un collectif important de fin d'année d'environ 1 600 millions de francs dont 1 320 pour le

seul titre III (bilan en date du mois d'octobre 1986). Si ce besoin n'était pas satisfait, la gestion 1987 en serait lourdement grevée.

2°). Les autorisations de programme.

Les autorisations de programme s'élèvent à 19 983 millions de francs.

Elles devraient en outre être abondées de 2 962 millions de francs au 1er janvier 1987, reliquat des autorisations de programme votées, mais non utilisées au cours des dernières années.

Le total des autorisations de programme s'élèvera dès lors à 22 945 millions de francs, soit une augmentation de 14,8 % par rapport à 1986.

Ce montant devrait permettre

- une affectation aux études de développement des sommes absolument nécessaires aux grands programmes de la prochaine décennie (HADES, char LECLERC, L.R.M., S.A.T.C.P.).
- une reprise significative du flux des commandes destinées, notamment, aux programmes des blindés, artillerie, aéromobilité et mobilité terrestres - tous domaines essentiels pour la cohérence et l'efficacité de notre appareil militaire dans les prochaines décennies.

Cette dotation en autorisations de programme est acceptable. On doit toutefois relever que, contrairement aux solutions retenues pour les autres sections du budget de la défense, le rattrapage des retards accumulés au cours des précédents exercices ne sera pas intégralement effectué. Ainsi les régulations d'autorisations de programme se traduisent-elles, malgré tout, par l'annulation d'un contenu physique correspondant à 7,3 milliards de francs (4,26 M de F en 1986 ; 2,962 en 1987).

Ces annulations se sont traduites par la renonciation à

- 100 chars AMX 30 B2 (soit l'équivalent de l'équipement de 2 régiments de chars)
- 4 800 véhicules tactiques (soit l'équivalent de l'équipement de 3 divisions)
- 140 000 obus et roquettes (soit une annuité en munitions d'artillerie),
- et l'équivalent de la rénovation de 5 casernements.

Section II - Le titre III de la section forces terrestres : des contraintes de gestion sévères au profit d'une reprise des moyens destinés à l'activité des forces.

A - Rémunérations et charges sociales.

Les rémunérations et charges sociales représenteront en 1987 70,4 % de l'ensemble des crédits du titre III de la section forces terrestres.

Ainsi se confirme l'évolution constatée au cours des années passées, d'une lente progression de la part des rémunérations et charges sociales.

L'évolution de ces crédits traduit pour l'essentiel les mouvements d'effectifs et l'extension en année pleine de diverses mesures relatives aux rémunérations publiques.

1°. L'évolution des effectifs.

a). Les effectifs budgétaires de l'Armée de Terre en 1987.

	De carrière ou sous contrat			Appelés			Total
	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	
Effectifs	18.783	59.675	33.786	2.069	5.407	178.102	297.822 (+ 0,4 %)
Pourcentages	6,3 % (- 0,1 %)	20 % (- 0,3 %)	11,4 % (- 0,3 %)	0,7 % (-)	1,8 % (-)	59,8 % (+ 0,7 %)	100 % ,

b). L'effectif des Volontaires service long (V.S.L).

Au 31 août 1986, l'effectif des volontaires service long (V.S.L.) s'élève à 19 997 soit 10,90 % de l'effectif global des appelés, pourcentage identique à celui réalisé à la même date en 1985, mais après avoir atteint 13 % en avril 1986. Ce pourcentage doit être ramené à l'objectif de 10 % que s'est fixé l'armée de terre dès la fin de 1986 pour satisfaire pleinement ses besoins.

L'effort de recrutement porte sur les appelés se déclarant volontaires pendant l'exécution de leur service pour faciliter le choix et améliorer la qualité. 98 % des V.S.L. proviennent donc d'un recrutement effectué en aval de l'incorporation.

En amont le recrutement vise seulement à honorer certaines spécialités telles que les volontaires pour l'enseignement de l'informatique, les candidats E.O.R., les conducteurs de super poids lourds.

La durée moyenne du volontariat est de 6 mois.

c). Déflations et créations de postes.

Alors que la déflation des personnels d'active est accentuée, celle des personnels appelés est suspendue en 1987, et plus de 3 000 postes déflatés en 1986 seront recréés.

1. Les personnels appelés : la suspension de la déflation.

La déflation des personnels appelés prévue par la précédente loi de programmation - soit 1 260 postes - est suspendue pour 1987. Bien plus, 3 029 postes déflatés en 1986 seront recréés cette année.

Cette décision permettra de réactiver certaines unités qui auraient dû être mises en réserve, risquant d'entamer la capacité opérationnelle de l'armée de terre.

Le coût de ce rétablissement s'élève à 40 millions de francs.

2. Les personnels d'active : la déflation accentuée.

La tranche de réduction des effectifs prévue par la loi de programmation s'élevait à 404 postes. Elle portera en fait en 1987 sur 1 634 emplois de personnels d'active, qui se répartissent ainsi :

Catégorie de personnels	Tranche de déflation 1987
<i>Officiers :</i>	
Lieutenant-colonel et commandant	- 92
Capitaine, lieutenant et sous-lieutenant	- 138
Total officiers	- 230
Sous-officiers	- 534
Militaires du rang	- 870
Total général	- 1.634

Cette réduction permet une économie de 165,59 MF. L'implication financière des mesures prévues porte sur les chapitres suivants :

Chapitres	Economies en millions de francs courants
Rémunérations et charges sociales	- 158,65 (120 [active] + 30 [appelés])
Alimentation	- 5,86
Fonctionnement	- 1,08
Total	- 165,59

Envisagée du simple point de vue technique de la gestion des personnels, la déflation menée depuis 1983 peut être considérée comme une réussite, puisqu'elle a été conduite sans répercussion sur l'avancement grâce aux dispositions des lois n° 70.2 et 75.1000, qui prévoient un ensemble de mesures d'encouragement à la reconversion des personnels militaires.

Il faudrait toutefois éviter que l'accélération de la déflation ne vienne rompre, en particulier chez les lieutenants-colonels et les sous-officiers, un équilibre précaire entre le volume du recrutement et l'accès à des grades supérieurs.

Ne doit-on pas également redouter que, pour l'ensemble de l'armée de terre, la diminution du nombre des cadres de contacts dans les régiments n'entraîne une certaine détérioration des conditions du service militaire ?

3. La réorganisation de l'armée de terre.

Enfin, dans le cadre de la réorganisation de l'armée de terre, les mesures suivantes sont prévues pour 1987 :

- le transfert de l'atelier d'impression de l'armée de terre n° 1 de Paris à Chateau-Chinon,
- la transformation de 5 compagnies ou groupements de réparation du matériel en 5 bataillons du matériel.

De plus une quarantaine de formations, écoles, ou établissements seront restructurés en effectifs et en équipements sans changement de stationnement.

Toutefois, l'essentiel de la réorganisation de l'armée de terre ayant été achevé en 1986, les ultimes mesures prises en 1987 n'auront pas d'incidence budgétaire particulière.

2°). Les mesures nouvelles en matière de rémunérations et charges sociales.

Les crédits affectés en 1987 aux rémunérations et charges sociales progressent en masse de 2,2 % (contre 4,1 % en 1986) et atteignent un montant de 17 062 millions de francs.

Cette dotation permettra en particulier :

- . pour les militaires de carrière ou sous contrat
- une réforme du régime de la majoration pour charges militaires, compensation des contraintes dues à la mobilité (50 MF de crédits de répartition sur la section commune).
- le maintien en valeur absolue du nombre budgétaire des échelles 4 et 3 de sous-officiers au niveau de 1983 (12,5 MF).
- l'augmentation du nombre de repas de service (+ 10 MF).

Mais en matière de solde, la valeur du point d'indice 265 ne changera pas par rapport à 1986 et il y a menace de suppression de l'I.R.T. (indemnité réglementaire de tabac) pour les engagés ne bénéficiant pas de la solde mensuelle. En effet, si l'I.R.T. est incluse dans le prêt des appelés, elle est dissociée de la solde des personnels engagés servant pendant la première année de service (solde forfaitaire) ou des personnels d'active ne bénéficiant pas de la solde mensuelle (solde spéciale progressive). L'I.R.T. servie à ces personnels apparaissant en tant que telle dans les documents budgétaires, il y a un risque que, devenue sans objet, elle soit supprimée, ce qui équivaldrait à diminuer le montant de leur rémunération.

. pour les appelés

- la solde fera l'objet de deux mesures :

. Le principe de l'indexation du prêt des appelés sur l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique de l'année précédente a été retenu pour 1987. La valeur du traitement annuel afférent à l'indice 100 de la fonction publique devant rester stable pour 1987, le prêt des appelés ne devrait, de ce fait, subir aucune évolution en 1987.

. Une refonte des régimes indemnitaires des volontaires service long est destinée à mieux tenir compte des services rendus.

Actuellement, les V.S.L. bénéficient d'une solde dont le montant est obtenu par la multiplication du prêt de l'appelé du grade correspondant par un coefficient :

- 2 pendant les douze premiers mois de service,
- 2,5 après douze mois de service.

Ce régime ne valorise pas assez les services effectués au-delà de la durée légale et n'encourage pas suffisamment les volontariats réellement longs (24 mois de service) qui sont les plus rentables pour l'armée de terre.

C'est pourquoi la refonte du régime de solde des V.S.L., dont le principe a été retenu pour 1987, prévoit de modifier les coefficients précédents afin de mieux tenir compte de la durée des services, en particulier ceux effectués après la durée légale.

B - Le redressement des crédits affectés à l'entraînement de nos forces.

Crédité de 1 182 millions de francs, le poste "Activités" du titre III de la section forces terrestres connaît une progression significative qui devrait permettre de retrouver un rythme

d'entraînement satisfaisant après la dégradation de ces trois dernières années.

Critère significatif, ce montant devrait permettre de rétablir le nombre de jours de sortie avec matériels à 50 jours par an, et de relancer les exercices en terrain libre des divisions interrompus depuis deux ans.

Rappelons, pour mémoire, que l'insuffisance des crédits avait imposé en 1985 et 1986 la suppression des exercices hors terrain militaire des divisions blindées et des corps d'armée, et que le nombre des jours de sortie avec matériel organique avait suivi l'évolution défavorable que retrace le tableau suivant :

Année	Nombre de jours sur le terrain avec matériels organiques
1980	50
1981	47
1982	47
1983	50
1984	45
1985	40
1986	42
1987	50

Les crédits affectés aux activités (chapitre 34.22, article 12) ont évolué ainsi depuis 1980 :

Année	Millions de francs courants	Millions de francs 1980	Evolution par rapport à l'année précédente
1980	804,1	804,1	>
1981	1.006,1	904,5	+ 12,5 %
1982	1.215,9	975,5	+ 7,8 %
1983	1.246,1	912,8	- 6,4 %
1984	1.129,6	772,3	- 15,3 %
1985	1.092,8	703,8	- 8,9 %
1986	1.144,5	705,3	+ 0,2 %
1987	1.141,2	689,6	(1) - 2,2 %

(1) Les crédits de carburants, dont l'importance a pu être réduite compte tenu des conditions envisageables du marché pétrolier, ont été calculés de façon à permettre à l'Armée de terre de réaliser 50 jours sur le terrain avec ses matériels organiques.

Toutefois, les dépenses en carburant représentant 60 % du coût des activités, le niveau d'entraînement ne sera assuré qu'en dehors de toute évolution brutale, imprévisible et défavorable du marché pétrolier.

En l'état actuel des choses, les hypothèses retenues pour les acquisitions de carburants semblent toutefois raisonnables.

CRÉDITS POUR LES CARBURANTS

Hypothèses d'évolution des coûts.

	1985	1986	1987
Baril	31 \$	28.3 \$	20 \$
Dollar	7,80 F	9 F	7,50 F
Tonne	1.765 F	1.859 F	1.095 F

Quantités de carburants correspondants.

(En mètres cubes.)

1985	1986	1987 (prévisions)
160.150	168.157	186.193

**Différence entre les volumes prévisionnels
et les volumes acquis de 1981 à 1986.**

(En mètres cubes.)

Année	Volumes prévisionnels	Volumes acquis	Différence
1981	198.574	183.213	15.361
1982	198.230	189.199	9.031
1983	200.800	183.786	17.014
1984	167.311	164.546	2.765
1985	160.150	154.091	6.059
1986	168.157		

C - La gestion tendue des autres postes du titre III.

L'effort d'économies se porte sur les autres postes du titre III qui connaîtront de ce fait en 1987 une gestion très serrée.

1°). Le poste alimentation.

Avec une dotation de 1 615 MF ce poste enregistre une progression de 4,1 % sur 1986, intégrant 2 % d'actualisation et la recréation de 3 029 postes d'appelés déflatés en 1986.

Le taux de la prime globale étant de 19,27 francs au 1er janvier 1986, elle devrait être de 19,79 francs au 1er janvier 1987 soit une augmentation de 2,7 %.

Ce taux varie chaque trimestre en fonction de l'évaluation des prix des denrées qui entrent dans la composition des repas.

2°). Le poste vie courante.

Pour 1987, les crédits atteignent 1 440 MF. La baisse des prix des combustibles et une augmentation du coût de la vie de 2 % (hors combustibles) ont été les critères retenus pour apprécier le volume de ce chapitre.

Dans ce domaine le pouvoir d'achat sera très tendu et largement tributaire de l'évolution du prix de l'énergie et des conditions atmosphériques puisque le coût de l'énergie représente 50 % du budget nécessaire à la vie courante.

Les difficultés seront aggravées si les surcoûts dus aux dépenses d'actions extérieures engagées en 1984, 1985 et 1986 n'étaient pas remboursées en fin d'année (rappel 1 600 MF dont 1 320 MF pour le seul titre III, bilan en date du mois d'octobre 1986).

3°). Le poste dépenses de soutien.

Avec une dotation de 1 772 MF, c'est une reconduction du niveau 1986 et, de ce fait, une légère baisse du pouvoir d'achat de fonctionnement et de soutien des services.

4°). Le poste entretien des immeubles.

Les crédits destinés à l'entretien immobilier imputés jusqu'à présent au chapitre 35.21, article 10, sont désormais intégrés au chapitre 34.22 par la création d'une ligne budgétaire, l'article 92.

Ces crédits s'élèvent à 629 millions de francs. Ils progressent de 2 % par rapport à 1986.

Cette quasi reconduction des crédits ne compensera donc pas les insuffisances constatées lors des années précédentes.

L'effort portera en priorité sur la réfection des installations sanitaires et d'hygiène, ainsi que sur la sécurité des personnes et des biens.

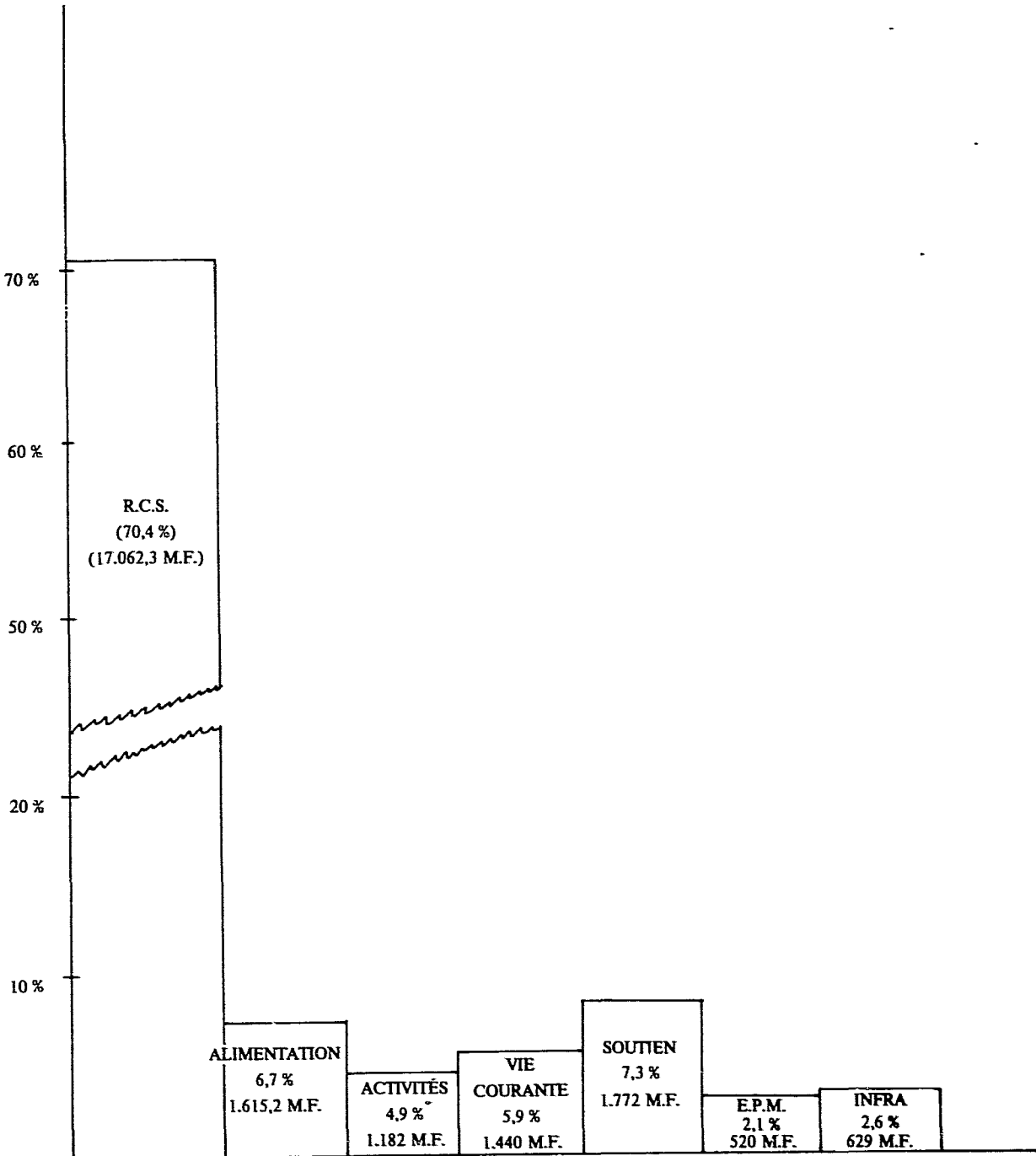
Il est regrettable que les crédits consacrés à l'entretien des immeubles et aux constructions ne permettent pas d'assurer des conditions de logement meilleures aux appelés, aussi bien qu'aux militaires de carrière.

Il serait souhaitable que cette période de restriction amène à rechercher si une amélioration des méthodes de travail et de passation des marchés ne permettrait pas d'augmenter le volume des travaux effectués, à crédits constants.

TITRE III. - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Crédits de paiement : 24.220,6 millions de francs : + 1,58 %.

Poids relatif des chapitres.



Section III - La forte progression du titre V : la volonté d'assurer les conditions de notre défense future.

Les crédits de paiement du titre V s'élèvent à 20 910 millions de francs et progressent de 12,75 % par rapport à 1986.

Les autorisations de programme, d'un montant de 19 983 millions de francs, progressent de 27,03 %, alors qu'elles étaient l'année dernière en régression de 10,7 %. Elles devraient en outre être abondées, au 1er janvier 1987, d'un montant de 2 962 millions de francs.

Ces crédits de paiement et autorisations de programme sont répartis entre quatre postes principaux qui connaissent de 1986 à 1987 la progression suivante :

TITRE V. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

A. — Crédits de paiement.

20.910 millions de francs soit + 12,8 %.

	Crédits de paiement 1967	Évolution 1967-1966 (en pourcentage)	Poids relatif dans le titre V
<i>Études : Chapitre 51-71.</i>			
— Amont	622,7	+ 15,4	
— Développement	2.318,7	+ 51,3	
Total	2.941,4	+ 42	14,1 %
Habillement, couchage, ameublement (chapitre 53-41)	1.160	+ 16,3	5,5 %
<i>Chapitre 53-71. — Fabrication d'armement et de matériels divers :</i>			
— Fabrication d'armement	9.579,8	+ 9,6	
— Entretien des matériels	2.124,5	+ 11,4	
— Munitions	3.333,1	+ 8,6	
Total	15.073,4	+ 9,63	79,9 %
Infrastructure	1.771,2	+ 0,7	8,5 %
Total C.P.	20.910	+ 12,8	100 %

B. - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Autorisations de programme Budget 1986	Autorisations de programme débloquées au 1-1-1986	Total autorisations de programme 1986	Autorisations de programme Budget 1987	Autorisations de programme débloquées au 1-1-1986	Total autorisations de programme 1987	1987-1986 (en pourcentage)	1987-1986 (en pourcentage)
	(1)		(2)	(3)		(4)	(3/1)	(4/2)
Etudes.								
- Amont	514	»	514	538,3	»	538,3	»	»
- Développements	2.320	500	2.820	3.112,9	26,9	3.139,8	»	»
Total	2.834	500	3.334	3.651,2	26,9	3.678,1	28,8	10,3
- Habillement, couchage, ca- sernement, ameublement	1.057,5	»	1.057,5	1.069,2	50	1.119,2	1,1	5,8
- Fabrication, armement ..	7.464,4	1.431,5	8.895,9	10.188,2	»	10.188,2	36,5	14,5
- Munitions	1.507,3	1.271,1	2.778,4	1.521,8	1.973,8	3.495,6	1	25,8
- Entretien, programme des matériels	1.476,1	717,4	2.193,5	1.925	527	2.452	30,4	11,8
- Infrastructure	1.390,7	140	1.730,7	1.627,6	384,3	2.011,9	17	16,2
Total titre V ..	15.730	4.260	19.990	19.983	2.962	22.945	27	14,8

(1) Bleu 86.

(2) Bleu 86 + autorisations de programme débloquées au 1^{er} janvier 1986.

(3) Bleu 87.

(4) Bleu 87 + autorisations de programme débloquées au 1^{er} janvier 1986.

A - Les études et développements.

Les moyens affectés aux études d'armement progressent très fortement en autorisations de programme (+ 28,83 %) et plus encore en crédits de paiement.

La répartition entre les études amont et les développements est respectivement de 538,3 et de 3 112,9

millions de francs. Les premières progressent donc de 4,70 % par rapport à 1986 ; les secondes de 34,1 %.

Des autorisations de programme supplémentaires d'un montant de 26,9 millions de francs seront débloquées au 1er janvier 1987 et, s'ajoutant aux 3 651,2 millions de francs inscrits au budget, porteront l'ensemble des crédits d'études et de développement à un montant de 3 678,1 millions de francs.

Les principales directions de recherche demeurent :

- . la mobilité
- . la protection
- . les armes antichars
- . la détection radar et optronique
- . la guerre électronique
- . l'informatique de commandement.

Les principaux programmes en développement portent en particulier sur

. le char Leclerc	619 MF
. le radar hélicopté Orchidée	365 MF
. l'hélicoptère d'appui protection	318 MF
. le lance-roquettes multiples (MLRS)	224 MF
. l'antichar de 3ème génération longue portée (3 GPL)	228 MF

B - Les fabrications d'armement.

Représentant près des trois-quarts des crédits du titre V, les dotations destinées aux fabrications d'armements connaissent également une forte progression. D'un montant de 13 635 millions de francs, les autorisations de programme croissent de 30,50 % par rapport à 1986, et les crédits de paiement s'élevant à 15 037,4 millions de francs progressent de 9,63 %.

1°). Les fabrications d'armement proprement dites.

Si l'on en déduit toutefois les crédits destinés à l'entretien programmé des matériels et au renouvellement des munitions, les autorisations de programme affectées à la fabrication d'armement proprement dite s'élèvent à 10 188,2 millions de francs, et croissent de 14,5 %.

Ces crédits doivent permettre de passer les commandes suivantes pour les principaux programmes de matériels isolés.

Fonctions	Programmes	Budget 1987	Cumul commandes fin 1987
<i>Systèmes blindés</i>	AMX 30 B2	64	591
	VBL	105	120
	SAGAIE	16	173
<i>Feux sol-sol</i>	155 AUF1	20	255
	155 TR	6	12
	LRM	4	4
	AMX 10 VOA	7	99
<i>Feux sol-air</i>	ROLAND	>	181
	SATCP MISTRAL	30	120
<i>Aéromobilité</i>	SA 342 HOT	15	173
	AS 332	6	6
<i>Mobilité</i>	VAB	255	3.465
	Véhicules tactiques	2.678	21.023
	VTL	271	357
	EBG	18	37
	PFM	35	259
<i>Renseignements</i>	Batterie CL 289	1	2

(1) Cumul depuis la première commande réalisée pour chacun des programmes.

Quant aux livraisons de matériels pour les principaux programmes, elles devraient s'établir comme suit :

Programmes	1986	1987 (1)
SA 342 HOT	16	16
AMX 30 B2	125	70
Roland	12	1
Canon de 155	45	24
VAB	265	268
Véhicules tactiques	1.804	2.614
PF ₁₅	72	34
AMX 10 RC	19	25

(1) Prévisions.

2°). Les munitions.

Les moyens consacrés aux munitions s'élèvent à 1 521,8 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport au budget 86.

Des autorisations de programme d'un montant de 1 973,8 seront débloquées au 1er janvier 1987 portant les A.P. à 3 495,6 MF soit une augmentation de 25,8 % par rapport à 1986 (budget + A.P. débloquées au 1.1.86).

Programmes	1987	Lot 1986-1988
Munitions de 155 et 105 :		
— commandes	216.000	692.000
— livraisons (1)	140.000	»
Roquettes antichars :		
— commandes	»	440.000
— livraisons (1)	43.000	»
Roquettes LRM	»	25.000
MILAN	3.000	»
HOT	1.000	»

(1) Prévisions.

Notes : les commandes de HOT et MILAN d'exercice diminuent de 34,7 millions de francs, les besoins pour l'instruction sont assurés par le tir des missiles de guerre les plus anciens.

3°). L'entretien programmé des matériels.

L'entretien des matériels est un poste particulier qui regroupe des dotations du titre III, chapitre 34.24 et du titre V, chapitre 53.71.

Les autorisations de programme des titres III et V s'élèvent respectivement à 497,7 MF et 1 925 MF, en augmentation de 23,6 % par rapport à 1986.

Des autorisations de programme d'un montant de 527 MF seront débloquées au 1er janvier 1987.

Les crédits ouverts doivent permettre d'acquérir un volume de rechanges satisfaisant compte tenu de la diminution du potentiel annuel attribué aux matériels depuis 1985.

La couverture du plan d'approvisionnement a été de 92 % en 1986, il devrait être du même ordre en 1987.

Un soutien optimum des matériels sera garanti grâce à une meilleure adaptation des ressources aux besoins réels, avec le souci majeur de préserver l'entretien des matériels anciens, indispensables à l'équipement des forces.

Les crédits seront répartis pour

73 % au profit des matériels terrestres

25 % au profit des matériels aériens

2 % au profit des matériels de transmissions.

C - Infrastructures.

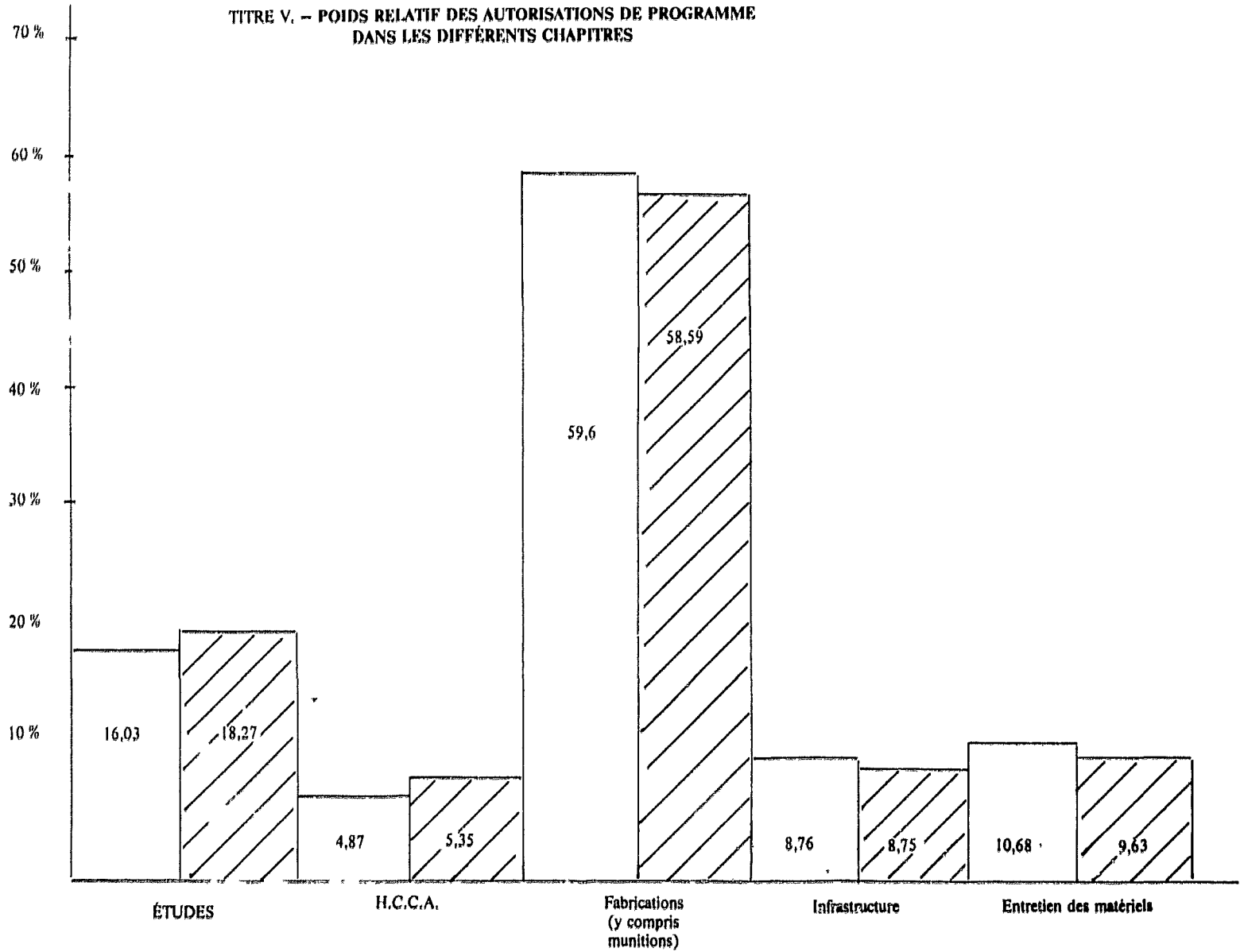
Le chapitre 54.61, consacré aux infrastructures et acquisitions immobilières est crédité des dotations suivantes :

- 1 627,6 millions de francs en autorisations de programmes, en progression de 17,03% par rapport à 1980,

On doit y ajouter 384,3 millions de francs qui seront débloqués au 1er janvier 1987, portant le total à 2 011,9 millions de francs.

- 1 771,2 millions de francs en crédits de paiement, en progression de 0,65 %.

**TITRE V. - POIDS RELATIF DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
DANS LES DIFFÉRENTS CHAPITRES**



CONCLUSION

Lors des années précédentes votre rapporteur s'était interrogé sur certains aspects fondamentaux de l'environnement, du fonctionnement et de l'emploi de l'armée de terre.

Parmi les préoccupations des années antérieures, nous avons traité dans le chapitre précédent :

- le problème des armes chimiques
- la coopération en matière d'armement.

Il convient en outre d'évoquer :

- le service national,
- le contenu et l'emploi de la F.A.R. en liaison avec le concept d'emploi des armes préstratégiques.

Pour ce qui concerne le service national, l'annexe de la loi de programmation 1987-1991 dispose que "l'armée française est l'armée de la nation" et qu'à ce titre, "le service national doit rester un fondement de notre politique de défense et la conscription continuer à former la base du recrutement".

Votre rapporteur eut préféré la rédaction suivante : "le service national est le fondement de notre politique de défense et la conscription forme la base du recrutement".

Ceci étant, cette affirmation devrait mettre fin aux discussions qui, tel un serpent de mer, surgissent périodiquement sur le bien-fondé du service national.

L'arrêt de la déflation des effectifs des appelés en 1987, la restauration de 3 087 postes d'appelés supprimés en 1986,

montrent la volonté du gouvernement de maintenir, autant que faire se peut, le principe d'égalité du service national.

Au moment où la Belgique et la R.F.A. ont été amenées à augmenter la durée de leur service national, il est normal que notre solidarité avec nos voisins s'exprime dans ce maintien du nombre de nos appelés.

Au moment également où les Etats-Unis font peser sur l'Alliance atlantique et en particulier sur la R.F.A. la menace d'un retrait ou d'une réduction de leurs forces stationnées en Europe, le maintien de nos 50 000 hommes en R.F.A. revêt un caractère d'absolue nécessité.

Seule la conscription permet d'alimenter les armées en personnels qualifiés et à un coût acceptable pour la nation.

Les adversaires du service national semblent oublier qu'un militaire de carrière est un retraité en puissance, un demandeur de logement en puissance, et que la solde initiale croissant avec l'ancienneté et l'élévation dans la hiérarchie, le coût d'une armée de métier croît à un rythme qui devient très vite insupportable.

De plus, un consensus existe actuellement autour du service national et les efforts entrepris pour améliorer le contenu de ce service font qu'il semble accepté par les jeunes sans réticences.

Si l'armée française se veut l'armée de la nation, elle ne peut l'être et le demeurer qu'en reposant sur la conscription.

0

0 0

En ce qui concerne la F.A.R. et la grande unité nucléaire tactique, votre rapporteur avait émis certaines réserves dans ses rapports précédents.

Sans qu'il soit nécessaire de rappeler dans le détail les raisons qu'il avait avancées, qu'il suffise de rappeler ici les principaux points :

Tout d'abord, le concept d'emploi de la F.A.R. en Europe reste flou. Dans quelle mesure la création d'une force destinée à prouver notre solidarité à l'égard de nos alliés, en particulier

allemands, en participant à un engagement classique à leurs côtés n'affaiblit-elle pas notre doctrine de la dissuasion dont toute la force repose justement sur un refus de la bataille ?

Le concept d'emploi de nos armes nucléaires pré-stratégiques est également ambigu. Retirer celles-ci de la Première armée, les placer sous un commandement autonome, affaiblit notre dissuasion. Dissociées du corps de bataille, celles-ci ne remplissent plus leur rôle de gesticulation, et risquent d'accréditer l'idée que nous accepterions un conflit nucléaire tactique engagé sur le théâtre européen, idée qui est la négation de notre dissuasion.

Ces ambiguïtés s'additionnent. Dans ces conditions, il convient de poser une fois encore la question, toujours demeurée sans réponse depuis plusieurs années :

"Si le Gouvernement envisage clairement l'intervention d'une grande unité française dans une bataille en avant pour assister un allié, cela ne signifie-t-il pas qu'il considère que les intérêts vitaux de la France, que protège avec une signification politique, l'armement nucléaire tactique, ne seraient pas menacés puisque cette grande unité ne doit pas avoir d'armements nucléaires ?"

0

00

En conclusion, ce projet de budget marque la fin du "mol abandon de notre effort de défense" et la volonté du Gouvernement de la France de maintenir et d'augmenter la crédibilité de notre défense.

Les négociations de Reykjavik ont pu faire craindre que les négociateurs américains n'acceptent le retrait simultané des forces nucléaires intermédiaires soviétiques et américaines sans qu'ait été pris en compte le fantastique déficit des forces conventionnelles de l'O.T.A.N. face aux armées du Pacte de Varsovie.

Qu'un tel accord ait failli être conclu montre combien est indispensable la détention par notre pays d'une force de dissuasion stratégique, garante de notre indépendance.

De même, cet effort budgétaire survient au moment où les Etats-Unis envisagent un retrait de leurs forces stationnées en Europe sous le prétexte que les pays européens ne prennent pas une part suffisante du fardeau de leur défense.

Les années à venir, marquées par la future élection présidentielle américaine, vont faire apparaître que plus que jamais la politique étrangère et la politique de défense des Etats-Unis ne sont qu'un sous-produit de leur politique intérieure. Tout est donc possible, y compris une réduction significative du volume des forces stationnées en Europe et un certain découplage de la défense des Etats-Unis et de la défense de l'Europe.

Ce processus pourrait cependant être arrêté, voire inversé, si l'opinion publique américaine prenait conscience de ce qu'une réelle volonté de défense habite les Européens. La malheureuse aventure du déploiement des Pershing et des missiles de croisière, réclamé par les Européens puis largement combattu par eux, a évidemment irrité l'opinion américaine. L'effort très important engagé par le Gouvernement de la France pour améliorer sa défense nucléaire stratégique et ses forces conventionnelles devrait jouer un rôle d'incitation pour que nos voisins s'engagent sur la même voie et que soit ainsi assuré le renforcement de l'Alliance atlantique.

Pour toutes ces raisons, votre rapporteur vous invite à soutenir l'effort du Gouvernement et à donner un avis favorable à ce projet de budget.

0

0 0

Votre commission donne un avis favorable à l'approbation de l'ensemble du budget de la défense pour 1987.